CAHIERS D'ENQUÊTES ET D'ANALYSES



N°3

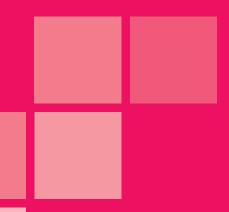






# Les relations Espaces ruraux - Pôles urbains

Éventail de situations et premiers enseignements



Caisse

## **SOMMAIRE**

0 6
P.21
46
. 47

#### **AVANT PROPOS**

Les nouvelles relations entre espaces ruraux et pôles urbains, ou pays et agglomérations, sont un des enjeux fondamentaux de la loi Voynet. Elles interfèrent avec la nouvelle configuration de l'intercommunalité urbaine issue de la loi Chevènement ainsi qu'avec les outils de planification de la loi Gayssot.

Compte tenu de l'importance du sujet, il a semblé nécessaire à Mairie-conseils, service de la Caisse des dépôts, de s'investir dans cette problématique, prometteuse en terme d'enseignement et de perspectives de développement.

Une première phase d'analyse a été consacrée à la recherche de références d'études sur les relations ville-campagne. Elles ne sont pas très nombreuses à traiter ce sujet. L'AFIP¹ a néanmoins réalisé un excellent travail de recensement d'expériences, de même que les Parcs Naturels Régionaux concernant leurs relations avec « les villes porte », situées à l'extérieur des PNR.

Une deuxième phase d'enquête téléphonique a été consacrée à la recherche de territoires d'expérience et là encore peu de territoires disposent de recul sur des relations entre un pôle urbain et un grand espace rural. Les plus significatifs sont de grands territoires mono communautaires (Voironnais, Sicoval) ou des territoires de contrats régionaux notamment en régions Rhône-Alpes et Bretagne (Pays Roannais, Bourg en Bresse...), ou encore certains Pays en émergence (Val de Garonne).

Tout se passe comme si les développements urbains et ruraux faisaient l'objet de deux univers séparés, avec des interlocuteurs, des procédures et des pratiques différentes, issues de la gestion des collectivités (la ville) d'une part, et du mouvement du Développement local (ou des pays) d'autre part. Pourtant ces coopérations nous paraissent préfigurer un nouveau type de développement, ceci pour deux raisons :

- ➤ Les territoires dits vécus par les habitants sont effectivement de plus en plus vastes. L'habitat se déplace et évolue en fonction de l'âge des enfants, les urbains consomment de plus en plus d'espace et les ruraux de plus en plus de services...
- Les phénomènes de croissance ou de désertification sont vécus en commun par les pôles urbains et par leur environnement rural. Les destins paraissent de plus en plus liés.

Comment se gèrent ces enjeux de développement conjointement ? Les élus peuvent-ils coopérer ? les divers techniciens parviennent-ils à créer des équipes horizontales ? Les acteurs peuvent-ils être réunis et associés au-delà de cet ancien clivage ville-campagne ? Quelles sont les pratiques, les conditions de réussite, les marges de progrès ? Telles sont les questions posées dans ce document.

<sup>1</sup> AFIP (Association de Formation et d'Information pour le Développement d'Initiatives Rurales), Alain Chanard « Qelles relations Ville-campagne ? » AFIP 1995

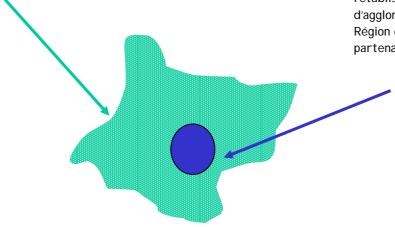
## Le sens des mots

### Le Pays

- Il est issu du « mouvement des pays » des années 1970, à partir des dynamiques de résistance et de développement rural.
- Il se développe avec les procédures nationales puis régionales et européennes dans les années 1980-1990
- C'est un territoire de projet et non pas un territoire d'administration.
- Il existe par sa charte, par les dynamiques de projets qu'il engendre et vise des retombées en développement économique, social, culturel, cadre de vie, environnement...
- Il est reconnu successivement par la loi Pasqua en 1995, puis par la loi Voynet en 1999. Cette dernière introduit explicitement la notion de complémentarité et de solidarité entre les espaces urbains et ruraux.
- Il est constitué de plusieurs EPCI, communautés de communes ou d'agglomération.
- Il intègre les acteurs de la société civile au sein du Conseil de Développement.
- Il fait émerger des projets de toute nature initiés et portés par les EPCI et de nombreux autres porteurs et maîtres d'ouvrage.
- Les orientations et les projets se matérialisent au sein du Contrat de Pays, signé avec l'Etat et la région, voire les départements.

## L'agglomération

- Le mot désigne en général la
   « communauté d'agglomération », EPCI qui,
   conformément à la loi Chevènement de
   1999, est un groupement de communes
   d'au moins 50 000 habitants et dont la
   ville centre compte au moins 15 000
   habitants.
- Elle est issues de l'histoire de l'intercommunalité qui commence au 19ème siècle avec les premiers syndicats intercommunaux. Les districts urbains ont été crées en 1959 et les communautés urbaines en 1966.
- A la différence du pays, la communauté d'agglomération, fonctionne sur le principe de compétences qui sont transférées des communes à la communauté.
- Tout comme les autres EPCI à fiscalité propre, elle lève l'impôt.
- La communauté d'agglomération fonctionne selon le régime de la TPU.
- La communauté d'agglomération intègre les précédents contrats issus de la politique de la ville.
- La loi Voynet introduit la notion de « projet d'agglomération » : projet de territoire, pouvant se réaliser sur un périmètre identique (cas le plus fréquent) ou plus large que celui de la communauté d'agglomération. Il donne lieu à l'établissement d'un contrat d'agglomération, signé avec l'État et la Région et le cas échéant, avec d'autres partenaires.



#### Un éventail de situations

L'enquête téléphonique réalisée auprès de 25 territoires avec une quarantaine de chefs de projets de pays, d'agglomérations et d'élus urbains et ruraux, a très rapidement montré que les situations sont extrêmement variées et qu'il est très difficile de généraliser.

La première partie du document concerne cet éventail de situations. Il n'a pas la valeur scientifique d'une typologie (classement par critères, conditions d'enquêtes systématiquement comparables, même type de documents analysés...). Néanmoins, il permet de comprendre les problématiques et les complémentarités dans ces nouvelles relations.

#### Dix recommandations

La deuxième partie du document fait état de quelques recommandations pour les territoires concernés. Elles sont issues des enquêtes téléphoniques complétées par 5 visites de terrain. Les visites ont donné lieu à des rencontres avec des élus, techniciens et acteurs des zones rurales, urbaines et intermédiaires. Une réunion de synthèse a permis de débattre et de confronter les points de vue en fin de journée (Cf. fiches en annexe).

Les 6 situations types sont repérées :

- La solidarité affichée
- La solidarité identitaire
- > Le rapprochement développement local et développement intercommunal urbain
- Les pays ruraux avec enjeux de centralité
- ➤ La solidarité naturelle centre / bassin de vie
- > Les résistances et juxtapositions.

Chaque situation est présentée en deux pages. Sur la première se trouve le « transparent de rétro projection » utilisé lors des journées d'échanges au cours desquelles Mairie-conseils reçoit des élus (schéma cartographique et principaux éléments à retenir). Sur la seconde, un texte journalistique décrit les 2 à 4 territoires illustrant la situation.

Tous les pays enquêtés ne sont pas cités, soit parce qu'ils correspondent à plusieurs situations, soit parce que les éléments sont suffisants pour les caractériser (nombre d'enquêtes, documents) ou bien parce que la situation présentée n'est pas encore aboutie ou reste trop complexe pour servir les objectifs de l'étude.

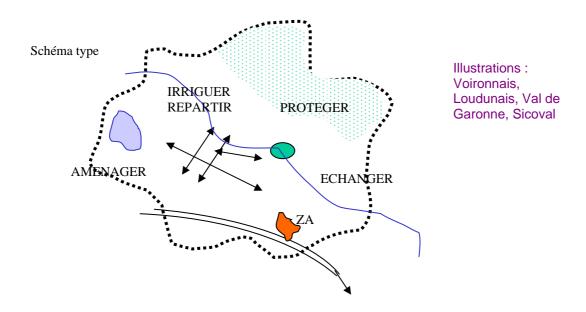
#### Une mise en garde

Les enquêtes qui ont servi de base à dossier ont été réalisées de janvier 2001 à avril 2002. Les changements qui ont pu intervenir sur les territoires depuis (évolution des intercommunalités, des pays ou de la coopération urbain/rural) ne sont pas pris en compte dans ce document.

## UN ÉVENTAIL DE SITUATIONS

- 1 La solidarité affichée
- 2 La solidarité identitaire
- 3 Le rapprochement développement local et développement intercommunal urbain
- 4 Les pays ruraux avec enjeux de centralité
- 5 La solidarité naturelle centre /bassin de vie
- 6 Les résistances et juxtapositions.

## 1 - La solidarité affichée



- Des territoires mono communautaires ou presque avec de petits pôles urbains et un grand nombre de communes
- Une conscience partagée du besoin de cohésion territoriale :
   « message même bateau » Si le rural coule, l'urbain coule et inversement.
- Une forte volonté politique : conscience de l'obligation de solidarité de l'urbain, condition d'adhésion du rural.
- Une contrepartie : le territoire accepte de renforcer ses fonctions polarisées.
- Une équipe technique très engagée au service de toutes les communes.

#### Le Loudunais

« Fixer les gens dans le rural » 27000 habitants, 4 cantons, 45 communes Loudun : 8000 habitants

Après la création d'un syndicat intercommunal en 1973 de 10 communes du canton de Loudun, l'élargissement se fait sur les 4 cantons en 75 pour aboutir à une communauté de communes en 93.

L'enjeu de base, clairement affiché, est la solidarité ville – rural : la ville apporte 1/3 des ressources mais le budget d'investissement est exclusivement réservé au rural. Les décisions se font selon le principe « un maire une voix ».

Toute une série d'actions ont été réalisées dans le domaine scolaire, des services à l'enfance, de l'habitat, du tourisme...au profit de tout le territoire.

La communauté investit également sur des projets localisés de zones d'activité, de bureaux ou de grands pôles touristiques, profitant de sa position à proximité de l'autoroute et de la zone d'attraction du Futuroscope.

#### Le Voironnais

« Le rural ne doit pas être vide d'économie » 80000 habitants, 33 communes, Voiron : 20000 habitants

Aujourd'hui en communauté d'agglomération et disposant d'un territoire qui pourrait faire également l'objet d'un Pays, le Voironnais affiche la complémentarité des secteurs urbains et ruraux, qui constituent de part leur harmonie l'un des principaux facteurs d'attractivité et de qualité de vie. Les enjeux de maîtrise et de protection du foncier et d'une agriculture respectueuse de l'environnement côtoient les enjeux d'urbanisme et de transport urbain. La solidarité s'affiche aussi bien pour la décentralisation et le maillage des services que pour la répartition de l'offre habitat dont l'habitat social. « Tout est affaire de hiérarchisation des priorités et de répartition équilibrée ». Le rural ne doit pas être exempt d'activités, et peut même se positionner de manière offensive pour tout ce qui concerne le tourisme, les services, l'artisanat. Il est évident par contre, que l'accueil industriel se raisonne sur des investissements structurants et communs et situés en bordure d'autoroute, hors des zones touristiques...

Notons que les relations villes-campagne sont également de nature marchande, comme en témoigne le succès du marché fermier de Voiron ou les projets sur les loisirs marchands de proximité.

#### Le Pays Val de Garonne

« Semer la vie à la campagne » 52000 habitants, 42 communes Marmande : 18000 habitants

En 1997, une étude « Pays en émergence » se met en place, avec l'appui du comité d'expansion du Val de Garonne. Des enquêtes et des groupes de réflexion sont lancés et donnent lieu à la publication d'un livre blanc, destiné aux 700 élus locaux et base de consultation des acteurs professionnels et associatifs. Un document de Projet, travaillé avec des professionnels de la communication et très mobilisateur, prépare un grand débat public le 15 juin 1999.

Les messages sont clairs: « bras croisés, nous pourrions assister au renforcement des pôles de Tonneins, Marmande et Samazan au détriment des autres. Des zones entières laissées pour compte... » « Avenir: muscler les pôles secondaires, protéger et développer tous les germes de vie... ». Pour la ville, la mort des campagnes signifierait également le déclin. Ce sont elles qui font exister en partie les commerces et les services, et qui donnent de l'attrait au cadre de vie. Le projet de territoire décline 12 enjeux forts, avec des propositions d'actions, de maîtres d'ouvrage, de coûts et de délais. Il devait donner lieu à la création d'un Pays... avant la loi Voynet. Mais depuis, les négociations sur le périmètre ont été difficiles...

Exemples d'actions proposées en village:, offre locative, entreprises de service en cœur de village, villages thématiques...ou en ville: parc aquatique, espaces spectacles, ou en bordure d'autoroute: pôle logistique de Samazan...en plus, bien sur, de toutes les actions dites transversales...

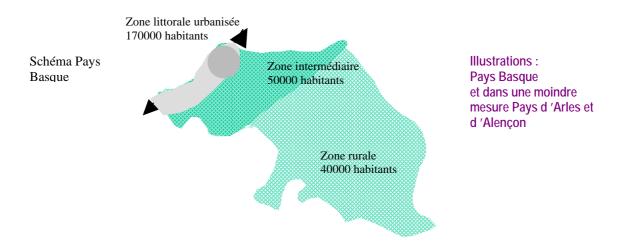
#### Le Sicoval

« L'apport d'espace vaut l'apport d'économie » 60 000 habitants, Communauté d'agglomération à 36 communes, dont 3 communes à caractère urbain en bordure de Toulouse

La Communauté d'Agglomération du Sicoval s'est mise en place sur le principe de la maîtrise de l'espace et du développement économique par les collectivités réunies. Labège-Innopole, l'Agrobiopole, le Parc du Canal, la Vallée de l'Hers, les zones commerciales, ont permis de partager intégralement une TP conséquente, affectée en partie à la solidarité avec les communes rurales aujourd'hui peuplées à 80% par des nouveaux arrivants: Charte d'aménagement, appui à l'agriculture, (transmission, Installations sur fermes relais), lutte contre l'érosion, CTE collectif, Paysage, sentiers, renforcement de petits pôles de services).

Les enjeux d'échange entre populations sont également posés, de même que les enjeux plus urbains et la coopération avec les territoires voisins pour les grands projets de métropole (Voir fiches détaillées page 57 à 59)..

# 2 - La solidarité identitaire



- Un territoire soumis à une pression existentielle : menace de perte culturelle, risque de clivage ou de partition...
- Un fort investissement dans le diagnostic et dans le schéma d'aménagement porté par le conseil de développement
- Un conseil des élus non politisé
- Une volonté manifeste de l'agglomération pour s'associer à la démarche, faire preuve de solidarité et coordonner son projet avec celui du Pays.
- Un enjeu culturel fort suivi d'objectifs clairs.
- Une agglomération impliquée dans les démarches en réseau (NTIC, Santé, éducation, services, pépinières, pôles formation...).
- Des actions "phare" à court terme ( solidarité eau et assainissement, solidarité transport des déchets...).

#### Le Pays Basque

« Une stratégie de réciprocité et de maillage » 260000 habitants , Communauté d'agglomération de Bayonne Anglet Biarritz : 120000 habitants

En 1992, un risque de fracture apparaissait entre la zone littorale et le Pays Basque intérieur, tant le développement était inégal. Une démarche intitulée Pays Basque 2010 se met en place, suivie de la création du Conseil de Développement et du Conseil des Elus issu du « Biltzar des communes », organisation historique qui regroupe la totalité des communes du Pays Basque.

A partir d'un diagnostic et d'un travail de prospective approfondi, le Conseil de Développement met en évidence les enjeux d'aménagement en identifiant trois zones d'enjeux et non deux seulement, comme cela était d'usage. Une nouvelle zone dite intermédiaire apparaît, avec ses 50000 habitants, ses recompositions périurbaines, ses pressions foncières, ses demandes de services, et surtout son manque de projet d'ensemble et articulé avec les zones voisines.

Mettre l'accent sur le rôle de ce « territoire en creux » en pleine mutation, peu fédéré en intercommunalité est capital dans la démarche et particulièrement pour analyser les relations entre l'urbain et le rural. Il est évident par exemple que d'éventuels projets structurants ou planifiés en zone intermédiaire, (routes, zones d'activité, urbanisme...) peuvent avoir un impact sur les zones voisines. Ainsi de 1994 à 1997, se construit progressivement le Schéma d'Aménagement et de Développement du Pays Basque. Il met en évidence les enjeux spécifiques de chacune des trois zones, permettant de se reconnaître et de reconnaître les spécificités et les rôles de chacun. Ce préalable est indispensable pour construire les réciprocités et les complémentarités, avant même de constituer des groupes thématiques qui mettent l'accent, cela est naturel, sur les enjeux transversaux et sur les travaux en réseau. Ainsi la zone littorale et la ville multipolaire est reconnue dans son rôle de capitale du Pays Basque comme pôle de dynamisation culturelle et sociale, pôle économique et d'échange et carrefour entre l'axe Nord sud et les Axes du Pays intérieur de la Navarre, de l'Aquitaine et de l'Adour. De même, le Pays Basque intérieur est reconnu pour son rôle identitaire, historique, touristique...et pour la force de ses démarches d'auto-développement, qui doivent s'intégrer aujourd'hui dans une démarche d'ensemble pour mieux penser le développement à long terme et créer de nouveaux réseaux et maillages correspondant aux besoins du moment (services, économie, infrastructures...).

Enfin le schéma d'aménagement prend en compte, pour l'ensemble du Pays Basque, un travail réalisé en général uniquement par les collectivités urbaines : les relations avec les zones voisines. Le Pays Basque est ancré en effet dans une véritable conurbation de 600 000 habitants au sein d'une grande zone intérieure ; les relations peuvent prendre forme sur les transports, le patrimoine, un Euro-institut de formation..., et d'autres projets transfrontaliers notamment entre la Basse Navarre et la Soule. La convention spécifique Pays Basque 2001-2006 a été signée avec les partenaires le 22 décembre 2000.

Elle comprend des projets pour chacune des zones, dont la zone urbaine. Le projet d'agglomération s'est réalisé dans la foulée et a été signé après une analyse approfondie du Conseil de Développement du Pays Basque. Il comprend un volet sur l'appartenance au Pays Basque et sur la cohérence avec le schéma d'aménagement.

C'est désormais par l'action que se construisent les solidarités de développement. Et les premières actions sont évocatrices : une solidarité avec les petites communes, pour la prise en charge des dépenses d'assainissement sous forme de financements mutualisés indexés sur le prix de l'eau et pour le coût de transport des déchets qui est indépendant de la distance d'acheminement aux centres de traitement.

#### Le Pays d'Arles:

« Une identité affirmée » 160 000 habitants, Projet de communauté d'agglomération 52 000 habitants

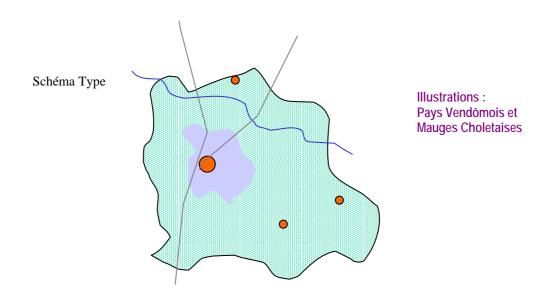
Le Pays d'Arles correspond à un territoire identitaire vécu. Entre Rhône, Durance et Méditerranée, il regroupe la Camarque, les Alpilles, le Comtat et la Plaine de la Crau, sur 29 communes. Les acteurs économiques ont particulièrement insisté sur la cohérence de ce territoire organisé sur le plan du tourisme, de l'agriculture et de ses filières économiques. La cohésion identitaire permet de promouvoir ce que les aménageurs nomment « un Pays interstitiel », situé entre les pôles de Nîmes, Montpellier, Avignon, voire Salon et Marseille et aux « pays urbains » correspondants. 4 millions d'habitants vivent en bordure du Pays d'Arles, qui conserve un caractère très agricole et une forte proportion d'espaces naturels, attractifs pour les urbains. Les relations entre l'urbain et le rural se traiteront en interne dans les rapports avec les pôles d'Arles, de Tarascon et des nombreuses petites villes (services, transports, culture, économie...). Ils se traiteront également sur le plan des relations avec les grandes villes, notamment par un réseau de villes. Une communauté d'Agglomération est en projet autour d'Arles, et l'on parle d'une nouvelle Agence d'Urbanisme pour le Delta du Rhône, qui coordonnerait le SCOT propre au Pays et les dossiers d'Aménagement internes ou inter territoire. Ce Pays au caractère bien forgé entend se battre pour exister et constituer un espace charnière entre deux régions, espace riche de sens et de projets. Les élus et les acteurs entendent porter cette volonté commune.

#### Le Pays d'Alençon

« ensemble pour se maintenir » 91000 habitants, communauté urbaine 51000 habitants, Ville d'Alençon 30000 habitants

Il doit le maintien de son périmètre inter régional à sa cohésion identitaire et à la volonté des élus de l'Orne et de la Sarthe regroupés au sein du même bassin de vie et soumis aux mêmes difficultés d'emploi et de maintien de population. La solidarité se manifeste au départ dans le souci de la communauté urbaine de ne pas trop peser sur les décisions du fait de son poids démographique et financier : chaque EPCI a le même nombre de représentants. D'autre part, la participation financière des intercommunalités est indexée sur le nombre d'habitants et sur la superficie agricole utile, ce qui permet également une solidarité. La coopération ville/campagne passe aussi par des actions concrètes; les équipes techniques du Pays et de la ville (au départ un peu interrogative), travaillent de mieux en mieux. Deux projets fédérateurs au départ, ont permis cette coopération : La transformation de l'Office de Tourisme de la Ville en Office de Tourisme de Pays et la mise en place d'un passeport culturel pour favoriser l'accès à la culture des 16-25 ans. Depuis, d'autres initiatives se mettent en place.

# 3 - Le rapprochement développement local et développement intercommunal urbain



- Existence préalable d'une structure intercommunale intégrant la ville et évoluant ou pouvant évoluer vers la communauté d'agglomération ou le contrat de pôle régional...
- ... avec forte historique de travail d'aménagement et de développement sur des logiques urbaines et rurales partagées.
- Participation à une réflexion de Pays sur un périmètre plus large.
- Rapprochement avec un Pays très organisé, très imprégné de développement local et participatif dans les Mauges, Création d'un Pays rural avec 7 communautés de communes rurales dans le Vendômois
- Accord sur des enjeux communs et transversaux et nécessité de mobilisation équivalente des élus urbains et ruraux, pour aller au-delà d'un « pays technique et financier ».

Les deux exemples ci-dessous illustrent le rapprochement entre l'histoire du développement local et celle de l'intercommunalité, doublé par le rapprochement Ville/Campagne, voulu par la loi et permis par les grands périmètres de Bassins d'emploi ou de territoires vécus.

#### Le Pays des Mauges Choletaises

« Concilier les cultures de développement et d'aménagement » 185 000 habitants, Communauté d'Agglomération du Choletais : 85 000 habitants Ville : 55 000.

Le Pays des Mauges (sans le Choletais) est issu d'une longue histoire de développement rural, initiée en 1968, et orchestrée par des structures d'animation (comité agricole, comité d'expansion, carrefour des Mauges Association Habitat...), à côté du syndicat mixte créé en 1978. Cette politique d'animation, de « foisonnement de projets », d'appui aux initiatives, pour un territoire de 100 000 habitants, se confronte aujourd'hui au projet d'agglomération du Choletais de 85 000 habitants, à travers la réflexion sur le Pays.

Un syndicat Intercommunal préexistait sur le Choletais depuis 1973 : le SIET. Il a permis la mise en place d'un Schéma directeur, d'une OPAH, d'un PLIE, d'une ORAC, avec un bon savoir faire d'aménagement et de programmation. Le syndicat doit laisser place en 2003 à la communauté d'agglomération, crée en janvier 2002 et qui travaille actuellement sur la définition pratique de ses compétences, de ses moyens et de son organisation.

Au-delà du mariage de deux territoires, il s'agit de l'association de deux cultures ou de deux « façons de travailler » et « façons de concevoir le développement », différentes et complémentaires.

Très schématiquement se profile du côté Mauges une culture du développement endogène et des initiatives, disséminées et réparties très largement sur l'espace, et du côté Choletais une culture d'aménagement, de programmation et de développement des pôles d'équipement et de services.

Les enjeux communs ne manquent pas (maintien industriel, développement du tertiaire, Image, Tourisme, Environnement, santé, éducation, animation culturelle...).

La difficulté principale tient en premier lieu aux accords entre élus. Quelles finalités donnent-ils au Pays ?

Par ailleurs les élus urbains et les maires des communes du Choletais sont très mobilisés par le projet d'agglomération. Il s'agit d'une petite révolution. En conséquence, ils n'ont peut-être pas autant de temps et d'énergie à investir, que les élus ruraux, pour qui le Pays représente l'essentiel du développement. Contourner cet obstacle, ne pas mettre à plat dés le départ les finalités et les attendus, les compromis possibles, c'est courir le risque de mettre en place un Pays « technique et financier » malheureusement un peu vide de sens.

Les discussions sont en cours et permettront certainement de créer les conditions d'un mariage réussi!

#### Le Pays Vendômois

« Des relations Ville campagne à intensifier à partir de la réussite du premier contrat » 66 000 habitants, Communauté de communes du Pays de Vendôme : 28 500 habitants, Ville : 17 700.

Le Pays Vendômois s'est créé à partir d'une charte réalisée en mai 1997, sur le périmètre de l'arrondissement, pour un contrat régional (1996-2001). La ville de Vendôme a été à l'initiative dès 1993, de la création de la première communauté de communes du secteur (10 communes rurales autour de Vendôme). Elle dispose déjà d'une large expérience de la solidarité Ville Campagne en son sein (logement social, PLIE CIAS, schéma de transport, réseau de ZA, aides aux artisans et commerçants...). La ville peut prétendre à la signature d'un contrat individualisé « ville moyenne » avec la région Centre.

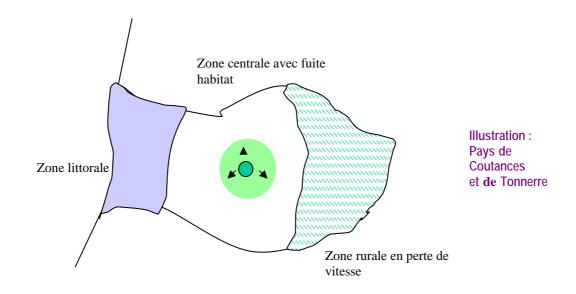
Comment les 7 Communautés de communes rurales et la communauté de communes du Pays de Vendôme, partagentelles les enieux ?

Le Pays s'est construit sur des réflexions transversales, d'acteurs économiques et associatifs et sur les projets des EPCI ruraux. Vu de l'extérieur, il semble bien porté par ces élus et acteurs plutôt ruraux, avec une communication essentiellement axée sur le contrat. En d'autres termes les enjeux de centralité, d'aménagement, d'équilibre et de répartition des services semblent assez peu posés pour l'instant.

Le contrat régional a bien fonctionné (88% de taux d'engagement); il constitue une première avancée, une première étape significative de coopération sur ce grand territoire (élevage, paysage, tourisme de courts séjours, développement des TIC, mise à niveaux d'équipements locaux...).

Demain, l'élaboration conjointe du contrat de ville moyenne, du nouveau contrat de Pays (et les réflexions de SCOT?) permettront de franchir une étape supplémentaire, avec la volonté politique indispensable. Une nouvelle vision partagée des enjeux avec leurs spécificités, leurs interdépendances, leurs répartitions sur l'espace pourrait voir le jour, le tout dans une stratégie de territoire partagée.

# 4 - Pays ruraux avec enjeux de centralité



Pays à Caractère Rural

Contexte de Vieillissement, de départ des jeunes qualifiés

Problème d'attractivité industrielle et tertiaire

Fonctions urbaines toutes regroupées dans le pôle centre

La ville souffre d'une fuite (Habitat, Commerce, Entreprises)

Le territoire présente des zones rurales en difficulté et des zones intermédiaires (zone littorale ou péri rurale...)

Comment faire accepter le nécessaire renforcement des fonctions urbaines, pour l'attractivité globale du Pays ?

Comment répartir et diffuser les services et la culture pour des habitants ruraux et urbains dont les besoins sont équivalents ?

Le regain de dynamisme des milieux ruraux est encore très inégal. Pour bien des territoires et pas seulement dans la « diagonale du vide », il subsiste encore des situations démographiques et sociales préoccupantes.

#### Le Pays de Coutances

« un pôle et un espace d'attractivité ? » 65 000 habitants, Communauté de Communes : 12 000 habitants, Ville : 9000.

Malgré sa position Ouest et sa zone littorale, Ce pays présente des caractéristiques de baisse de la population, dans un contexte de départ des jeunes et d'enclavement routier et ferroviaire. Le pôle de Coutances est structurant pour le territoire, bien qu'il perde de la population au profit des communes proches. Le territoire présente 3 zones d'enjeux distincts:

- La zone littorale, avec ses problèmes d'environnement, d'urbanisme, de tourisme, et de développement de la conchyliculture,
- La zone centrale, avec ses fonctions urbaines à maintenir et renforcer (santé, pôle éducation de 7000 scolaires, culture, pôle commercial en difficulté, pôle d'attraction des entreprises, autres équipements...), et également ses problèmes d'étalement urbain et de fuite de l'habitat.
- La zone de bocage, avec ses problèmes de désertification agricole, de vieillissement, de gestion de l'espace.

La difficulté et peut-être le pari du Pays et de la charte, est d'éviter que chaque zone ne se cristallise sur ses enjeux. Le territoire vécu est commun. Les habitants de Coutances sont concernés par l'aménagement du littoral, ceux du bocage, par l'attractivité économique et les emplois de Coutances,...etc. Comment dépasser les visions communales et intercommunales pour envisager de nouvelles solidarités ?

Au-delà de « la méfiance rurale » naturelle vis-à-vis du pouvoir du pôle urbain, le Pays, à dominante rurale, doit mettre en avant, au côté des enjeux transversaux, ses enjeux de centralité à renforcer pour améliorer l'attractivité économique et migratoire.

Parallèlement, il faut bien admettre l'évolution des mentalités et des besoins des habitants ruraux. Ils tendent, comme partout, à se rapprocher de ceux de la ville.

Il faut donc, tout en renforçant « l'attractivité polaire », imaginer une nouvelle démarche de répartition et de diffusion des services, en réseau. Cette démarche a donné lieu à une réflexion pour le programme Leader plus.

Voilà tout l'intérêt d'une « approche spatialisée », qui tient compte des différentes zones, tant pour le diagnostic que pour la définition des enjeux et des projets : Comprendre que l'on peut en même temps renforcer un centre, tout en développant harmonieusement l'espace et le cadre de vie sur tout le territoire

#### Le Pays de Tonnerre

« urbain et rural gagnants ? » 25 000 habitants, Communauté de Communes : 10500 habitants, Ville : 6300

Le pays de Tonnerre, en Bourgogne, présente un profil voisin. Sur ce Pays de 78 communes, la ville centre assure toutes les fonctions urbaines: hôpital, éducation, hypermarchés, commerces, piscine, école de musique. De plus, elle constitue le pôle d'emploi du territoire, au sein de la vallée d'Armançon, dorsale économique avec l'autoroute A6, la voie ferrée, le canal.

Ce territoire en déclin industriel et démographique, semble parvenu aujourd'hui à un plancher, grâce à l'arrivée de nouvelles populations. Mais le contexte est toujours celui du vieillissement et du départ des jeunes qualifiés. Par ailleurs, de chaque côté de la vallée d'Armançon, les plateaux de Cruzy le Châtel et de Noyers sur Serein sont agricoles et forestiers, avec des villages ou pôles secondaires en difficulté (fermetures d'écoles et de commerces...).

La difficulté reste la prise de conscience collective de la communauté de destin : l'image du « même bateau », alors qu'il y a tant de différences entre les enjeux du Tonnerrois et ceux des plateaux. Comment accepter pour un petit pôle de 500 habitants dont l'épicerie est menacée qu'il faut développer les grandes surfaces de Tonnerre par exemple ?

L'exercice est d'autant plus difficile que l'intercommunalité de projet est moins développée en secteur rural.

D'autre part le contexte et l'histoire laissent encore planer des sentiments de « méfiance rurale vis-à-vis d'une « hégémonie centrale ».

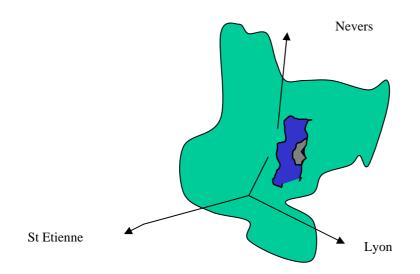
La solution passe encore selon nous par l'approche spatialisée qui permet de reconnaître les enjeux propres à chaque zone, et bien sûr de mettre en avant les enjeux transversaux (Tourisme, agriculture, Paysage, environnement), tout en acceptant des politiques d'aménagement différenciées, ambitieuses et pertinentes.

Selon nous, ces territoires structurés autour d'un petit pôle urbain doivent réussir à la fois à développer l'urbain et à développer le rural sans compétition d'influence, et à partager une enveloppe sans que l'un des développements ne se réalise au détriment de l'autre.

Le rôle des élus est fondamental. Ils peuvent parvenir à lancer la démarche dans cet esprit de « jeu à somme non nulle », dès le départ. Mais cela est parfois impossible.

Dans ce cas, la démarche Pays peut contribuer à cet état d'esprit, si elle est suffisamment neutre sur le plan des pilotages techniques et politiques, et suffisamment « spatialisée ». N'oublions pas non plus le rôle, que peuvent jouer les acteurs sociaux et professionnels, s'ils ne sont pas cloisonnés en groupes trop thématiques et trop institutionnels.

## 5 - Les solidarités naturelles Centre - Bassin de vie



Illustrations : Pays Roannais, Pays de Guingamp et Pays de Bourg en Bresse

- Bassins de vie et bassins d'emploi fortement polarisés autour d'une ville centre à l'écart des grandes métropoles
- Intercommunalité urbaine déjà consolidée
- Enjeux communs clairement ressentis par les élus et par la population (économie, services, cadre de vie)
- Apparition des enjeux différenciés pour l'ensemble du Pays :
- Urbains
- > Ruraux
- Parfois périurbains
- > Communs et transversaux
- Communs et polarisés (situés à un endroit précis)
- Communs et d'échange (culture, sport loisir, participation).

Le principe de solidarité entre un pôle urbain central et son bassin de vie ne pose pas nécessairement de problèmes, dès lors que la communauté de destin est clairement ressentie et que le portage de la démarche est clair dès le départ. C'est le cas pour les trois pays présentés ci-dessous.

#### Pays Roannais

130000 habitants, Communauté d'agglomération du grand Roanne : 70000 habitants, Ville 38000

#### Pays de Bourg en Bresse

100000 habitants, Communauté de Communes du Bassin de Vie de Bourg en Bresse : 74000 habitants, Ville : 45000.

Pays de Guingamp

73000 habitants, District :22000 habitants, Ville : 8000.

Ces trois territoires ont tous démarré les travaux de diagnostic et de concertation bien avant la loi Voynet, au travers de procédures Régionales (les Contrats Globaux de Développement de Rhône-Alpes et les Plans Régionaux d'Aménagement du Territoire en Bretagne).

Un trait caractéristique de ces démarches est selon nous la manière dont se sont définis le portage et le pilotage.

Les grands élus, notamment les maires des villes se sont tous investis pour favoriser ces territoires, mais en se plaçant volontairement en retrait du contrôle décisionnel : en effet, ils ont tous été mis en œuvre avec des groupes de pilotages ou Conseils d'Administration d'association comprenant les présidents des EPCI, les conseillers généraux et régionaux... afin de favoriser la confiance et de réaliser un geste fort, coupant court tout discours sur « l'hégémonie urbaine ».

De même, le pilotage technique s'est réalisé à partir de groupes comprenant les techniciens locaux, et coordonnés par une personne neutre : spécialement recrutée pour la fonction dans le Roannais, ou extérieure au territoire (agence départementale).

Ces trois territoires ont travaillé sur des diagnostics approfondis, puis avec divers groupes ou commissions, pour aboutir à la préparation d'un contrat plus ou moins engagé, au moment de l'arrivée de la loi Voynet.

A la lecture de leurs travaux, il est possible de décliner les enjeux et quelques actions réalisées ou envisagées, selon une grille de lecture différenciant les enjeux spécifiquement urbains et périurbains, les enjeux spécifiquement ruraux, et les enjeux communs.

 Les enjeux spécifiquement urbains doivent être mis en évidence et partagés avec les élus et acteurs ruraux. Ces derniers ne les comprennent pas toujours, ne les évaluent pas à leur juste mesure et ont parfois, il est vrai, une certaine vision stéréotypée « de la richesse urbaine ».

Exemples: Grands équipements et services, maintien du commerce de centre ville, renouvellement urbain, contournement routier, circulation et stationnement, offre immobilière, politique sociale, quartiers difficiles.

Si certains de ces enjeux sont partagés avec les ruraux parce que utilisateurs des fonctions urbaines dans un même bassin de vie, pourquoi ne pas en discuter avec eux et s'ouvrir à leurs opinions, d'autant plus qu'ils font l'objet de financement sur un contrat de territoire commun?

Par exemple un grand projet de médiathèque urbaine calibré en fonction de la compétition entre pôles urbains voisins, peut donner lieu à des opinions alternatives s'il est discuté avec les ruraux.

Les enjeux spécifiquement ruraux, doivent également être explicités aux urbains. Ils sont parfois porteurs de quelques idées reçues, notamment en ce qui concerne les enjeux économiques et les enjeux de services.

Exemples: Maintiens agricoles, vente directe, Filière Bois, Maintien du tissu économique, Services de proximité, offre de loisirs et de culture, Politique d'offre Habitat, Aménagement des bourgs... Le milieu rural n'est pas uniquement une zone verte avec quelques agriculteurs et des chemins pour les footings des cadres urbains. Cependant, les urbains sont aussi les utilisateurs de ces espaces, tout comme les ruraux sont utilisateurs des services urbains. Ils peuvent donc être entendus et leur avis est utile pour l'orientation d'une charte et d'un contrat commun.

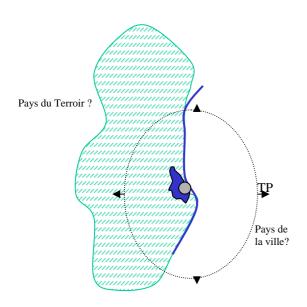
La confrontation de ces enjeux est bénéfique pour les deux parties. Est-il nécessaire de vivre une crise pour se rendre compte de la communauté de destin? (crise textile à Roanne, départ d'Alcatel à Guingamp...). De plus, la reconnaissance et le partage des spécificités de chaque zone est un préalable avant de découvrir les enjeux communs :

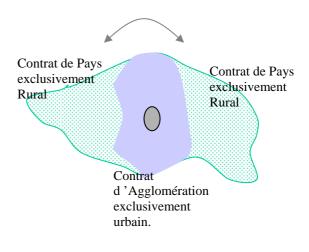
Les enjeux communs transversaux sont par exemple, la répartition des logements sociaux, un schéma de transport, le Tourisme, l'environnement (Rivière, déchets, eau potable), un réseau de zones d'activités avec services et promotion commune, un schéma commercial pour protéger le commerce de centre ville et de centre village, un projet de développement des NTCI.

Les enjeux communs polarisés sont par exemple un pôle industriel, un pôle d'enseignement secondaire ou supérieur à renforcer, une zone de fret, un échangeur, le développement d'un aéroport, une base de loisirs, une maison thématique...

Enfin les enjeux communs d'échange vont concerner la population. Par exemple le Pays de Bourg en Bresse a misé sur le théâtre en soutenant plusieurs troupes et en organisant des spectacles disséminés sur tout le Pays. Le Pays Roannais a organisé un réseau des écoles de musique, et plus largement le Pays de Guingamp se construit un réseau de partenaires en sport, loisirs et culture.

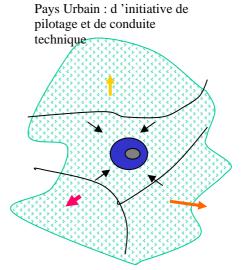
# 6 - Résistances et juxtapositions





Agglomération peu motivée par le Pays et surtout préoccupée par elle même





Élus ruraux se sentant « dépossédés, tentés par d 'autres périmètres voisins ou plus petits

Au cours de l'enquête, nous avons rencontré des territoires où les difficultés sur le plan de la concertation entre entités rurales et urbaines, allaient parfois jusqu'au blocage total.

Sans développer chacun de ces exemples ni les citer nommément, il était intéressant d'évoquer leur situation.

Le premier cas de figure pourrait être nommé: « Nouvelle donne dans une démarche de développement rural ». Il s'agit de Pays préexistants, constitués sous forme d'association et dont l'activité se concentrait sur le développement économique plutôt rural, à partir de procédures régionales ou départementales. Un agent de développement animait des commissions agricoles, touristiques et artisanales, sans travailler de très près avec les EPCI.

La nouvelle donne est justement, avec l'arrivée des lois Voynet et Chevènement, le rôle que prennent les EPCI dans la démarche Pays, les préoccupations d'aménagement, de cadre de vie, de participation, et le nouveau rapport de force avec l'EPCI urbain (district ou communauté d'agglomération), auparavant peu impliqué et qui bouscule les équilibres dans l'ancienne association.

Le deuxième cas de figure est celui de « la résistance urbaine ». En effet, au sein d'une démarche de Pays efficace et avancée, la dynamique urbaine se fait parfois attendre...en raison de blocages entre communes ou du peu d'intérêt pour la mise en commun des ressources ou des pouvoirs. Nous avons trouvé également le cas de pôles urbains bien plus intéressés par la communauté d'agglomération et le cas échéant par l'absorption des communautés à grosse TP voisines, que par la démarche de Pays proposée par ces communautés et d'autres.

Ou bien encore, le cas d'un district qui ne voit pas du tout le périmètre du Pays de la même manière que les EPCI ruraux déjà réunis en Pays par une procédure régionale. C'est le « Pays de la ville » portant d'ailleurs son nom (Le Pays urbain, constitué autour d'elle, en passant au-delà de la rivière et des frontières du département, contre le « Pays du Terroir », constitué sur une cohérence de massif, de tourisme de notoriété et d'appellation viticole. Notons que nous avons souvent été confrontés à ces différences de point de vue au travers de nos services téléphoniques.

Le troisième cas de figure est inversement celui de « la résistance rurale », dans certaines démarches de pays initiées par des agglomérations, et pilotées par ses services ou par des organismes proches (attention à ne pas généraliser, ce type de pays peut très bien fonctionner). Les élus ruraux, parfois peu fédérés, sont entrés dans la démarche, sans vraiment maîtriser la méthode ni s'être beaucoup investis dans le portage. Ils ont laissé les techniciens piloter « en attendant de voir ». La résistance se traduit par des rapprochements avec les pays ruraux voisins ou bien par des réunions d'élus ruraux, devenus revendicatifs, mais elle ne s'exprime pas toujours ouvertement .

Cette situation n'est pas favorable pour générer une dynamique de pays, quelles que soient les compétences et motivations des techniciens et du conseil de développement lorsqu'il est créé. Rechercher des responsabilités ne nous paraît pas très constructif. Le plus intéressant est de pouvoir « corriger le tir », ce qui peut se réaliser par la communication et par les échanges entre élus (avec animation si nécessaire) si les blocages politiques ne sont pas prédominants. Il paraît important également de constituer une maîtrise d'œuvre technique reposant sur un groupe d'agents de développement locaux et d'utiliser une méthode permettant de faire exprimer les enjeux des EPCI et bassins de vie.

Enfin le dernier cas de figure, le plus caricatural (et gardé pour la fin), est celui de la juxtaposition.

Il s'agit d'un même grand territoire qualifié de Pays, mais avec une séparation en deux contrats :

- Le contrat de Pays pour le rural
- le contrat d'Agglomération pour l'urbain.

Les entités de pilotage sont séparées, de même que les conseils de développement et les pilotages techniques (à chaque contrat son technicien).

La division des actions est totale. La logique de répartition financière prime. Rien n'est transversal, à tel point que l'agent de développement en charge de la partie rurale, s'est vu interdire d'intégrer des agriculteurs volontaires, mais situés sur la partie urbaine dans l'une de ses actions.

Nous avons rencontré deux cas de ce type ; mais pour nuancer les propos, citons le conseil de développement de l'un de ces Pays, formé après la définition de la charte et du contrat régional préexistant, (loi Voynet oblige), et qui s'est « autosaisi » de ce problème de juxtaposition, pour demander une révision de la charte en raison du manque de transversalité entre l'urbain et le rural.

Les Pays ne sont pas à l'abri d'une certaine forme de juxtaposition ne serait-ce que partiellement :

- 1- Le contrat de Pays pour tous
- 2- Le contrat d'agglomération pour l'urbain seulement, sans ouverture aux opinions, aux acteurs, aux transversalités de projets...

Ce risque est d'autant plus fort lorsque la charte est réalisée rapidement et qu'elle manque de force, de bases participatives et d'engagements. Dans ce cas, les élus se cristallisent trop vite sur les répartitions financières des contrats.

En revanche, si la charte est un document fort, un engagement pour une véritable politique de territoire commune, la contractualisation se fait dans la foulée et les actions priment sur la nature des contrats. Elles sont toutes conçues selon plusieurs lignes financières (autofinancement, département Région, Etat, Europe) et finalement, peu importe, si au final, tel ou tel financement relève d'une compilation qualifiée de contrat de Pays ou seulement du contrat d'agglomération.

# Quelques recommandations

- 1 Périmètres : équilibres en nombres d'habitants et « Pays bien porté vaut mieux que Pays validé ».
- 2 Décisions : collégialité et fonction de chef de projet.
- 3 Animation : une coordination technique neutre, à une ou deux têtes, clairement missionnée. Un groupe technique avec participation rurale et urbaine.
- 4 Écoute et réciprocité : la ville peut se prononcer sur son environnement périurbain et rural, et inversement.
- 5 Méthode : un document d'intention dès le départ, une approche spatialisée d'abord pour mobiliser les EPCI, voire les quartiers et pour décliner la participation.
- 6 Conseils de développement : un seul avec déclinaisons locales, ou deux avec coordinations et groupe commun Pays.
- 7 Une seule charte avec projet d'agglomération intégré ou documents séparés avec architecture harmonisée.
- 8 Contrats articulés : si possible, architecture commune et certaines fiches identiques.
- 9 Service : ne pas oublier le volet projet de services.
- 10 Actions à court terme : créer des effets d'exemple et de solidarité.

1 - Périmètres : équilibres en nombres d'habitants « pays bien porté vaut mieux que pays validé »

Le vocable Pays Urbain est perçu comme étant « connoté »

Le développement local issu du développement rural signifie « se défendre et prendre en charge son avenir »

Viser un équilibre Urbain Rural pour une confrontation positive

Attention aux passages en force et à la « dictature du Bassin d'Emploi »

Le pays doit être avant tout bien porté

Ne pas oublier la notion de temps et de progressivité

Le vocable « Pays Urbain » n'est pas du tout approprié pour engager des nouvelles relations Ville/Campagnes. Il témoigne d'un projet connoté et d'une politique urbaine perçue comme dominante. N'oublions pas la longue histoire de la campagne dominée et administrée. Les racines du développement local, nommé aussi au départ développement rural, prennent naissance avec le développement agricole d'après guerre et les dynamiques de prise en main locale de destins ruraux problématiques. Les valeurs de responsabilité et d'initiative locale sont fortes. Il n'est pas pensable pour les ruraux d'abandonner la politique de développement aux mains de décideurs élus et techniciens pesant naturellement plus lourd.

En d'autres termes les nouvelles relations entre le rural et l'urbain ne peuvent s'établir que si le rural est suffisamment fort. Un pays avec 90% des habitants en zone urbaine, est-ce nécessaire ? Pourquoi ne pas tout simplement agrandir l'agglomération, en commençant par le projet puis le contrat ?

D'une manière générale, les pays doivent pouvoir compter suffisamment de communes, d'habitants, d'espace, de ressources en dehors de la ville, afin d'établir un équilibre source de confrontation positive.

Il faut toujours rappeler que les élus locaux sont les décideurs, selon la loi. Les « passages en force » pour agrandir les périmètres, au nom des bassins d'emploi ou des aires urbaines sont toujours très mal vécus par les élus ruraux (sources : questions téléphoniques à Mairie-conseils). Ils contribuent parfois à enclencher ou à renforcer des logiques défensives, sources de blocages très difficiles à lever par la suite. Les notions de bassin d'emploi ne suffisent pas.

Elles sont de plus parfois contestables, au regard des bassins de vie, des habitudes historiques, sociales, agricoles, touristiques, environnementales, des chevauchements de bassins d'emploi et du passé en développement local.

Pourquoi vouloir obliger les élus et les acteurs à coopérer ? Le Pays ne fonctionnera bien que s'il est bien porté. Il en est de même pour le sujet spécifique des relations Ville /Rural. Elles doivent faire l'objet d'une volonté politique, et d'un engagement d'écoute et de coopération. Il est beaucoup plus rentable de perdre un peu de temps au départ, en négociations préalables, avant d'enclencher la demande de périmètre, négociations préalables d'élus au premier chef. Elles peuvent se traduire en un document d'intention qui donnera le cap sur les premières finalités et la méthode.

Il est possible également de créer le pays progressivement, en démarrant la coopération sur quelques thèmes et actions concrètes.

# 2 - Décisions : collégialité et fonction de chef de projet

La collégialité : une pratique de développement local

Mots clés: Animation, consultation, consensus, concertation, communication, participation, encouragement, partenariat

La présidence d'un pays n'est pas un mandat de présidence de collectivité.

Pays = Apprentissage, ouverture, écoute Chef de projet = horizontalité

Éviter de pouvoir se faire reprocher de prendre le contrôle du Pays

La collégialité est la pratique la plus répandue dans les Pays, et en développement local en général. Le président fait en sorte que soit produite la charte de territoire comme un document d'engagement des collectivités, des acteurs économiques et sociaux, des partenaires. Puis il s'attache à la mise en œuvre de la charte.

Il s'agit d'une mission, d'écoute, d'animation, de recherche de consensus, d'encouragement de partenariat, de communication, de concertation.

Cette « manière de fonctionner » entre élus et plus largement avec les acteurs et les partenaires est très différente de la pratique du mandat de maire du pôle urbain local ou de la présidence d'une communauté d'agglomération dont la culture politique et technique reste souvent assez proche de la culture urbaine. Il importe donc d'apprendre à travailler ensemble. En effet, compte tenu de leurs responsabilités en équipements, services, grands projets, budgets, les agglomérations sont plutôt habituées à aller vite dans les enchaînements décisions/programmations/ actions, ce qui signifie que les décisions sont prises en assemblée, à la majorité, à partir de bons dossiers techniques.

Le Pays ne fonctionnera pas comme cela. Le président ne sera pas à la tête d'une équipe avec une majorité et un budget. Si le Pays prend ce chemin, il s'écarte de son objet principal. Il devient un outil technique, une structure de plus, certainement performante, mais limitée et très mal connue, ou un simple contrat financier.

Le Pays représente aussi un apprentissage collectif. Les expériences réussies donnent toujours lieu à des remarques de ce type : « nous avons beaucoup appris », « nous avons construit de nouveaux savoir faire ». L'attitude collective de tous les élus et de tous les acteurs et techniciens consistant à accepter l'apprentissage in vivo, facilite la communication. A contrario, la condescendance, les à priori, les certitudes, …le savoir confondu avec pouvoir, vont bloquer la création collective. Tout le monde peut apprendre de tout le monde, voilà l'axiome de base de la construction partagée. « Personne n'a la science infuse, ou bien alors l'infusion a toutes les chances d'être froide ».

Les exemples de bonnes relations Pays – Pôles urbains, parmi l'éventail des situations présentées, montrent qu'il est très intéressant de viser une fonction d'élu chef de projet. Le pays est une structure de projet et sa présidence une fonction de chef de projet, avec tous les parallèles que l'on peut établir avec le monde économique où cette fonction est la plus connue : une fonction « hors hiérarchie », horizontale, pluridisciplinaire, avec des qualités d'animation, de concertation, de synthèse, de valorisation des compétences collectives, etc. Le chef de projet du Contrat de Développement Global du Roannais était un conseiller régional, vice-président de l'agglomération, très présent à tous niveaux (rural et urbain). Dans d'autres cas, il s'agit d'une personnalité unanimement reconnue, qui se place en situation d'écoute, de rassemblement, de délégation. Cette fonction n'est pas nécessairement portée par une seule personne. Elle peut se partager comme dans le Pays de Morlaix entre une présidence rurale et une vice-présidence urbaine (ou inversement). Les bonnes pratiques montrent que les élus urbains veillent à ce qu'il ne puisse pas leur être reproché de vouloir contrôler le Pays (systèmes de pondération selon l'espace, le nombre de communes ou d'EPCI...). Ils doivent cependant être suffisamment présents. Le risque d'absentéisme des urbains souvent très spécialisés selon leurs responsabilités thématiques est réel.

3 - Animation : Une coordination technique neutre,
 à une ou deux têtes, clairement missionnée.
 Un groupe technique avec participation rurale et urbaine

Une question de confiance

Créer un groupe technique avec noyau local et 2ème cercle de techniciens territorialisés

Chef de projet de Pays : une déontologie, des savoir-faire

Les techniciens urbains doivent participer

Une fonction à une ou deux têtes.

La neutralité de l'animation est une notion fondamentale. Les acteurs, participants aux commissions, maires, conseillers municipaux, habitants motivés, doivent pouvoir faire totalement confiance aux animateurs. Les exemples montrent comment, involontairement, des coordinateurs trop proches du monde urbain et non rodés à l'animation locale, peuvent rendre les ruraux « suiveurs » et non « acteurs ». Or l'objectif est inverse.

A contrario, les pays les plus avancés sur le plan des relations Urbain/Rural ont des coordinateurs neutres, spécialement recrutés ou clairement missionnés et détachés, sous contrôle du premier collectif d'élu et de son éventuel chef de projet, ou sous contrôle du conseil de développement.

Un groupe technique doit se mettre en place d'une manière ou d'une autre. Plusieurs formules sont utilisées selon les méthodes et organisations. Il paraît sage au départ de s'appuyer sur le collectif des agents de développement, ou assimilés, présents sur le territoire : agents des EPCI, des associations de pays, des contrats de développement toujours en cours. Il est possible d'y adjoindre les techniciens des partenaires et des grandes collectivités dits « territorialisés » sur le pays (éviter qu'ils soient plus nombreux). Le groupe est parfois organisé en deux cercles : le noyau dur des généralistes et le cercle plus élargi des techniciens spécialisés des EPCI (s'ils existent), de l'agglomération et des partenaires.

Ce groupe ne fonctionne absolument pas comme un service. Il est animé et non dirigé. Chacun a la même place, le même droit à la parole, quels que soient le poids des structures de tutelle, les âges, les anciennetés, les statuts, les niveaux d'études et les positions dans la fonction publique ou dans les contrats de droit communs.

La coordination technique (ou la fonction de chef de projet technique) requiert un savoir faire particulier, de même qu'une certaine déontologie relative au pouvoir d'influence et à la neutralité. Cette fonction est au service du territoire, de ses problématiques, de ses enjeux, de ses habitants, acteurs, actuels et futurs.... Elle n'est pas au service d'une personne, d'un mandat, d'un organisme, ni même d'une mission ou de directives à réaliser coûte que coûte. Certains agents de développement d'EPCI fonctionnent déjà comme cela, car la collégialité, le consensus, la construction participative est ancrée localement. Pour d'autres, il s'agit d'une découverte. Là encore, l'avancée de ce groupe constitue un apprentissage collectif. Et certains Pays ou Parcs Naturels Régionaux n'hésitent pas à mettre en place des formations d'accompagnement sur le modèle de la formation - action, bien connue en développement local.

Les techniciens urbains doivent participer à ce groupe. Cela est parfois difficile car ils sont souvent très spécialisés selon les différents services, et le secrétaire général est très occupé. Il faut trouver des solutions.

Enfin La fonction de coordination peut être confiée à une seule personne, ou bien partagée et prise en charge par un binôme de techniciens urbains et ruraux ou par les deux techniciens représentant les collectivités d'une part, et le conseil de développement d'autre part si cette organisation duale est choisie dès le départ.

4 - Écoute et Réciprocité : La ville peut se prononcer sur son environnement périurbain et rural, et inversement.

Territoire vécu : les ruraux profitent de la ville et inversement.

S'il s 'agit d'initier une dynamique de territoire, alors la méthode doit créer la rencontre.

Les ruraux ont un point de vue urbain (transport, jeunes, commerce, paysage, culture, quartiers...).

Les urbains ont un point de vue rural (architecture, patrimoine, clôtures, chemins, érosion, pollution, habitat social, charges de centralité, eau...).

Le périurbain est souvent au croisement des enjeux (ZA, services, commerces, routes, lotissements...).

Le Pays s'établit sur la base du territoire vécu. Les urbains profitent de l'espace rural et inversement les ruraux profitent de la ville.

S'il s'agit vraiment de construire un projet de territoire afin d'engager une « mise en mouvement », une dynamique d'acteurs et de collectivités réunies, et non uniquement de se répartir une enveloppe financière de cofinancement de projets intercommunaux, alors la méthode doit permettre de créer la rencontre et l'inter-connaissance.

En d'autres termes, la ville, l'agglomération, et précisément les élus et les techniciens urbains doivent accepter que les ruraux se prononcent sur la partie urbaine de leur territoire vécu.

Les acteurs professionnels et associatifs acceptent toujours ces « regards croisés ».

Le regard des ruraux sur la ville et sur les zones périurbaines doit même être accueilli avec intérêt. Ils ont en effet des choses à dire, par exemple, en matière de transport et de stationnement, de vie pour les jeunes, de tourisme, de commerce, de paysage d'entrée de ville, d'accès à la culture... C'est en provoquant ce regard, cette analyse, que les urbains pourront plus facilement faire comprendre et faire partager leurs enjeux.

Inversement les ruraux doivent accepter le regard des urbains sur leur espace. Il fait partie de leur cadre de vie. Les nouvelles générations « consomment » de plus en plus d'espace, pour les loisirs de proximité, pour s'aérer, faire du sport, découvrir le patrimoine, les paysages...La ceinture verte de l'agglomération et les espace verts des nouveaux pôles technologiques et commerciaux ne suffisent pas.

Leurs avis sont intéressants par exemple, en matière d'architecture et de paysage : « Pourquoi ces bordures de trottoir en ciment, cet éclairage de banlieue, ces ronds-points banalisés, dans vos villages de caractère ? », « pourquoi ces grandes clôtures qui poussent davantage que les champignons, est-ce pour des réserves de chasse privées ? ». Les urbains tiennent à leur espace rural. Ils parlent de l'agriculture intensive, des labours dans le sens de la pente, de l'élevage en batterie ; c'est de la discussion que viendra l'abandon des clichés et des généralisations sur les métiers ruraux. Ils parlent des chemins, du tourisme, de la culture locale, du patrimoine à protéger, des mitages par les maisons neuves banalisées... Ils parlent parfois aussi de charges de centralité à partager, d'harmonisation fiscale, de répartition de l'habitat social, de l'excès de voitures des ruraux, d'eau potable et d'épandage des boues d'épuration.

Là encore c'est en écoutant les urbains, en les invitant à s'exprimer que les ruraux pourront les amener à s'intéresser à leurs enjeux spécifiques et à leurs difficultés, notamment le combat pour rester des territoires de vie économique et sociale, ou pour faire reconnaître les charges de la gestion de l'espace consommé par tous, à mettre en parallèle avec les charges de centralité.

Lorsqu'il existe un espace intermédiaire périurbain (ou péri rural), suffisamment important, qu'il soit d'un seul tenant ou réparti en plusieurs lieux, il convient d'organiser ces temps d'écoute de manière triangulaire.

Nous expérimentons actuellement à Mairie-conseils, suite à nos enquêtes de terrain, une méthode d'animation dite « de regards croisés» entre espaces urbains, ruraux et parfois périurbains. Elle peut se réaliser en préalable à l'établissement de la charte ou bien en complément à la charte, au moment de la préparation du contrat.

5 - Méthode : un document d'intention dés le départ, une approche spatialisée d'abord, pour mobiliser les EPCI, voire les quartiers, et pour décliner la participation.

Pas de recette miracle.

Attention à la pensée unique.

Revenir aux finalités à partager (notamment complémentarité et solidarité urbain / Rural).

La méthode n'est pas neutre.

Décider de la méthode en groupe.

Donner le cap et les règles du jeu.

L'idée qui veut que l'obtention de financements permettra de faire exister le pays est fausse.

En matière de méthode, il n'y a pas d'itinéraire recette, de chemin balisé obligatoire pour construire un Pays. Le développement local n'a de sens que par ses effets, c'est-à-dire, si l'on accepte cette définition (il y en a d'autres), par la création de valeurs économiques, sociales, culturelles, environnementales, ...On peut parler aussi de réponses à des besoins, de résolution de problèmes, de mieux être...

La multiplication des procédures de développement, des contrats, des schémas en tout genre, n'a pas que des effets positifs. Outre le manque de lisibilité et les coûts techniques induits qu'ils produisent, ils provoquent une sorte de « pensée méthodologique unique » :

1-Diagnostic technique. 2- Commissions de propositions. 3- Document de planification. 4-Contrat financier. 5- Réalisations, 6- Évaluation d'efficience...

Les nombreuses expériences de développement local et même les 25 territoires enquêtés pour cette étude, font état de toutes sortes de variantes et de combinaisons possibles des travaux d'analyse, de prospective, d'appel à propositions, de projection, de synthèse et décisions, et d'actions. Le grand point de passage obligé pour la création d'un Pays loi Voynet est l'établissement de la charte. Mais rien n'empêche par exemple de démarrer certaines actions très vite, car elles peuvent contribuer à structurer les échanges (exemples : réseau NTTC, schéma commercial, réseau enfance, action piscine pour tous, agriculture et jardins dans les quartiers...). Certains territoires ont pu combiner l'action au travers d'un programme Leader par exemple et la réflexion Pays. Rien n'empêche non plus de continuer la réflexion après la signature de la charte. La première charte peut être volontairement limitée, afin de créer le Pays progressivement. Il est possible de la charpenter chemin faisant, tout en travaillant concrètement...

#### Décider de la méthode en groupe

Il est fondamental de prendre suffisamment de temps au départ et en groupe d'élus représentant toutes les zones du futur Pays, (auquel peut se rajouter le conseil de développement ou sa préfiguration), pour préparer la méthode.

« Il n'est pas obligatoire de prendre l'autoroute comme tout le monde ; d'ailleurs sait-on déjà où l'on va ? » Les élus urbains et ruraux doivent pouvoir piloter la machine. Il faut donc qu'ils puissent maîtriser suffisamment le sujet, de manière à pouvoir comparer différents itinéraires (et différentes destinations). Il peut être extrêmement dommageable de s'en remettre aveuglément à un ou plusieurs techniciens ou à un bureau d'études, quelles que soient les compétences. La méthode n'est pas neutre, elle produit certains types de résultats. Par exemple s'il est proposé la mise en place d'une commission Enfance Jeunesse, selon toute vraisemblance, il y aura des projets Enfance Jeunesse, ou bien des déceptions...

Lorsqu'il est décidé d'une installation de chauffage urbain pour un million d'euros, les élus maîtrisent quelques données comparatives précises. Pourquoi se laissent-ils emmener parfois sans analyse, pour l'établissement d'un Pays qui va se traduire par des sommes d'énergie, de temps et d'argent considérables? Certains élus en revanche ne se laissent pas emmener, si facilement, ce qui est parfois interprété à tord, uniquement comme une position défensive anti-agglomération ou anti-Pays. Les positions défensives peuvent avoir des origines diverses (rapports de force, répartition des richesses et de la pauvreté, conception du territoire, du développement...). Elles proviennent aussi parfois de maladresses de communication et de méthode, tout simplement.

#### Une approche spatialisée dès le départ :

Nous proposons une démarche ascendante. L'aspect ascendant est par essence intégré dans les approches dites de développement local. Sur d'aussi grands territoires et aussi divers que des Pays comprenant des pôles urbains significatifs, des zones semi-urbaines, des zones rurales de différents types..., il ne paraît pas judicieux de mettre en place, trop vite, des commissions ou groupes thématiques. Ils seront trop techniques, trop éloignés des terrains, autrement dit trop verticaux. Par contre il est très important de faire « remonter » les besoins et les projets des sous-ensembles territoriaux et de contribuer, par là même, à renforcer les démarches de développement de proximité. « On travaille d'autant mieux avec des partenaires que l'on travaille bien chez soi ».

#### **Exemples**

- Mise en place de groupes de diagnostics participatifs par EPCI ou par « Bassins d'animation », urbains et ruraux. Ces groupes travaillent avec l'aide du groupe technique, qui se répartit l'animation avec ou sans bureau d'études. Les techniciens mettent en place des binômes et sortent de leurs limites habituelles pour coopérer sur d'autres zones. Le groupe technique peut faire l'objet d'une formation d'accompagnement.
- > Les données techniques habituelles et thématiques sont fournies comme matériaux de travail.
- Les groupes locaux travaillent avec des supports très conviviaux, de type cartographie participative, pastillage, Métaplan, photos, presse, entretiens ou interviews de témoins...etc
- Ils sont amenés à restituer leurs travaux aux autres secteurs, selon une mise en scène dynamique ou un voyage organisé ou imagé...
- > Cette approche permet de ne pas laisser de côté des zones entières, moins bien dotées en acteurs, techniciens ou élus influents...
- Elle permet de provoquer de l'inter connaissance, des personnes et des espaces dont les visions sont très partielles au départ pour chacun.
- > Elle permet également, si l'agglomération veut bien l'accepter, de transférer des savoir faire d'animation du rural vers l'urbain et notamment vers les quartiers. Des transferts de savoirs se feront en sens inverse (prospective, aménagement).
- Une première approche des regards croisés sur les autres zones et sur l'ensemble du Pays peut s'organiser.
- > Une synthèse sous forme de carte, de reportage, de fiches ou tout autre support, permet de se donner une première vision commune des enjeux.
- C'est seulement, après quoi et selon ces enjeux, que peuvent se mettre en place des groupes plus spécialisés pour travailler sur des analyses plus fines, des scénarios de prospective, des propositions, des recensements de l'existant, des recherches de références extérieures...
- Les cartes et représentations spatiales construites en groupe accompagneront toute la démarche Pays. Elles seront mises en parallèle avec la déclinaison cartographique des priorités, puis des projets...

#### Donner le cap et les règles du jeu

Il est frappant de se rendre compte 2 ans ou 3 ans après le lancement des opérations, de différences fondamentales d'interprétation des finalités attribuées au Pays par les élus ou les techniciens des zones rurales et urbaines de certains territoires, qui parfois sont déjà dans un contrat. Par exemple la place à donner aux acteurs, l'importance du volet aménagement par rapport au volet développement, la place des projets dits structurants par rapport aux projets de réseaux, la conception du développement économique, les différences de vision sur l'avenir et la prospective...Cela signifie que la charte est très mal connue, dans ces détails, et qu'il s'agit d'un document prétexte, précédant les cofinancements.

Cela signifie surtout que l'on n'a pas donné le bon cap dès le départ et que l'on a engagé une démarche floue, compliquée, à laquelle il était bon d'adhérer mais sans vraiment savoir pourquoi, si ce n'était pour les financements (le Pays guichet).

Le Pays doit faire l'objet d'une démarche largement portée dès le départ. Il faut donc « perdre » le temps nécessaire, pour en gagner par la suite et prévenir les pannes et dérapages. Pour cela les élus doivent discuter, s'informer, voire se former. Et les leaders doivent descendre sur le terrain. La demande de périmètre d'études peut aussi donner l'occasion de matérialiser un premier niveau de « portage » et d'engagement avec, par exemple, un document d'intention comprenant « l'esprit », la manière de concevoir le Pays, les premiers attendus partagés..., la méthode et les règles du jeu en matière de décision, de participation, de communication.

6 - Conseils de développement : un seul avec déclinaisons locales, ou deux avec coordinations et groupe commun

La participation n'est pas nouvelle, les conseils de développement existaient sous d'autres appellations

Peu de recul sur les pratiques Pays Agglo (sauf Pays Basque Voironnais, Morlaix, St Brieuc)

Pas de limites à la participation : Pour les conseils de Pays et d'agglomération, tout dépend de ce que l'on veut faire.

Eviter la partition Pays Agglomération dans les réflexions de la société civile.

Au contraire, la mobiliser spécifiquement sur les relations Urbain/Rural.

La participation des acteurs sociaux et professionnels n'est pas nouvelle. Elle fait partie du développement local, au même titre que les approches ascendantes, la définition d'un projet à long terme, le large partenariat... De nombreuses associations de Pays, comprenant des élus, des professionnels, des acteurs associatifs, ont fonctionné de manière participative depuis les années 1970. Certaines d'entre elles sont aujourd'hui devenues de véritables conseils de développement sans en avoir le nom et œuvrent au côté des communautés de communes.

La loi Voynet reconnaît et officialise pour la première fois cette participation, tout en laissant aux territoires une grande latitude d'appréciation et d'organisation.

Les enquêtes sur les Territoires urbains et ruraux ont démarré en 2001. Peu de Pays avaient des conseils de développement structurés et expérimentés. Néanmoins celui du Pays Basque a été mis en place en 1994 et a d'ailleurs donné son nom aux suivants. Le Pays Voironnais avait un conseil économique et social local depuis 1984. Nous avons rencontré des conseils de développement organisés en Pays de Morlaix, en Pays de Nevers sud Nivernais, mais toujours très récents et ne disposant pas de l'expérience du contrat.

Les rencontres ultérieures et les travaux réalisés en parallèle à Mairie-conseils sur la démocratie participative et sur l'organisation des Pays permettent cependant de formuler les recommandations suivantes :

Pour les Pays avec pôles urbains (avec ou sans communauté d'agglomération)

Quelques généralités sur la participation :

- ➤ Le Conseil de Développement est très utile pour aider les élus et les techniciens à se donner une vision plus élargie du territoire, plus nourrie en prospective, et plus proche des besoins des acteurs et habitants.
- > Attention à ne pas figer au départ sa composition. Il risquerait de représenter un collectif d'intérêts et d'institutions. De plus, il serait dommage de ne pas pouvoir intégrer des personnes motivées, s'illustrant plus tard dans les commissions ou groupes de travail.
- Penser à son rôle avant de penser à sa composition. Il peut aller de la simple consultation sur commande des élus ou par auto-saisine, jusqu'à la maîtrise d'œuvre complète de la démarche, (la maîtrise d'ouvrage revenant toujours aux élus), comme au Pays de Nevers sud Nivernais ou en Pays de Morlaix.
- > II est dommage de bloquer le rôle du conseil de développement dès le lancement du périmètre d'études. Les travaux, les réflexions, la charte, vont permettre de proposer des rôles beaucoup plus précis et argumentés en cours de route.
- ➤ Le rôle du conseil de développement s'apprécie en fonction de l'ensemble des organes du Pays et du schéma d'organisation conçu au moment de la charte : Quelle place dans le circuit de décisions ? Pour quelles décisions ? Quels ponts avec le syndicat mixte, ou le groupement d'intérêt public ? Y a-il des représentations avec voix consultatives ? Quelle place dans l'évaluation, dans la communication, ou dans certaines actions à caractère participatif... ?

➤ La participation à la construction de la charte, puis la participation aux actions et aux projets, dépassent en général de très loin les effectifs du conseil de développement. Le rôle du conseil de développement doit s'inscrire dans le cadre de cette participation beaucoup plus large, multipliée et déclinée sur la proximité.

#### Pour les Pays avec Communauté d'agglomération.

- ➤ La loi suscite deux interprétations différentes de cette notion de conseil de développement. En agglomération, ce conseil peut n'être consulté que sur demande, sans être associé nécessairement à la construction du projet d'agglomération puis à l'évaluation.
- ➤ Cela ne signifie pas que son rôle est de moindre importance. Il dépendra en réalité de la place qu'il va se donner et que vont lui accorder finalement les élus, comme dans les Pays.
- > Il existe en effet des Pays dont le conseil de développement, très encadré, a pour rôle essentiel la fourniture d'effectifs aux commissions de réflexions. Tout le reste est piloté par les techniciens.
- ➤ En pratique, tout est possible : du plus petit commun dénominateur avec le plus petit rôle consultatif pour un ou deux conseils séparés, ....Au plus grand dénominateur commun, avec un seul conseil aux larges prérogatives, tant sur le projet de Pays que sur le projet d'agglomération.

#### Éviter la partition Rural / Urbain :

- ➤ Le plus dommageable serait de constituer un conseil de développement pour la partie urbaine ou pour la partie agglomération, et un conseil de développement pour la partie rurale ou « hors agglomération ».
- > Cela conduirait à se priver de toutes les confrontations et de tous les échanges, sources de compréhension, de décloisonnement et de projets communs.

#### Décloisonner la réflexion

- Quoi qu'il en soit, le conseil de développement du Pays doit s'intéresser à l'ensemble du territoire et mobiliser des participants de toutes ses zones.
- ➤ II peut se confondre avec le conseil d'agglomération. Il pourra selon les situations rester uniquement consultatif ou bien s'impliquer dans la construction du projet d'agglomération et dans sa réalisation, auquel cas, d'une manière ou d'une autre, il se constituera un sous-groupe agglomération. Pourquoi pas également organiser d'autres déclinaisons localisées en relation avec les EPCI, sur le principe des relais participatifs? La participation en agglomération peut elle aussi se décliner jusqu'aux quartiers. Le grand conseil de développement devra organiser, comme dans tous les territoires, l'équilibre entre les réflexions de proximité et les réflexions transversales. S'il y a deux conseils de développement, il faut veiller à la transversalité de la réflexion en surveillant la participation urbaine au conseil de pays et en organisant des échanges et croisements. Il est même possible de partager des locaux, du personnel, du matériel.

#### En pratique

- ➤ Le conseil de développement unique du Pays de St Brieuc s'est auto saisi du manque de liens entre la charte de Pays et le projet d'agglomération. Il est l'artisan d'une meilleure cohérence des contrats, et d'une ambition plus forte sur le plan de la cohésion sociale et de l'ambition du territoire.
- ➤ Le Pays de Morlaix dispose d'un conseil de développement de Pays très impliqué dans le projet et d'ailleurs partie prenante, en tant qu'ancienne association de Pays, du Groupement d'Intérêt Public. Il regroupe des acteurs de tout le territoire, partie urbaine comprise. Il existe un conseil de développement d'agglomération indépendant du conseil de Pays et dont le rôle est beaucoup plus limité. Il se réunit peu et uniquement sur des questions relatives à l'agglomération.
- ➤ Le Conseil de développement du Pays Basque est l'artisan coordinateur de la réflexion sur l'ensemble du territoire. Il n'y a pas de conseil de développement d'agglomération. La Communauté d'agglomération a demandé au conseil commun de réfléchir et de réagir au projet d'agglomération, puis elle a tenu compte de ses remarques. Ce conseil comprend 4 salariés et milite pour une certaine séparation des rôles, autrement dit pour que les élus du Pays recrutent directement du personnel plus voué à la mise en œuvre du contrat.
  - La communauté d'agglomération de Bayonne Biarritz Anglet n'a pas eu besoin d'un conseil de développement spécifique pour organiser une large concertation locale relative à son projet : interviews de groupes appelés « Comités citoyens », entretiens individualisés, concertations thématiques, comme 11 000 foyers consultés pour l'état des lieux environnemental, ateliers participatifs du contrat de ville…etc

7 - Une seule charte avec projet d'agglomération intégré, ou documents séparés avec architecture harmonisée.

Voir Pays Basque, Morlaix, Bretagne...

Difficile à réaliser.

Intégrer le SCOT, en tant que projet de complémentarité rural/urbain et en tant qu'application spatiale de la charte.

C'est bien entendu le cas idéal, lorsque le projet d'agglomération et la charte peuvent donner lieu à une sortie officielle coordonnée. Mais cela est rare. C'est le cas en Bretagne du fait de l'impulsion de la Région qui conditionne les signatures de contrats à l'existence des deux projets. La charte du Pays de Morlaix est présentée dans un grand classeur, avec une partie diagnostic qui vaut pour tout le territoire, de même que la partie des stratégies et orientations sur 5 axes avec 28 déclinaisons. Puis vient une partie intitulée « engagement des acteurs », avec le dispositif d'évaluation, la constitution du groupement d'intérêt public, le projet d'agglomération, et la convention avec le Parc Naturel d'Armorique. Une partie commune est prévue pour le programme d'actions. On remarque à la lecture du projet d'agglomération, de nombreuses zones de croisement avec les orientations du Pays, sans qu'elles soient réellement analysées comme tel. Il faudra faire les liaisons au moment de la préparation des contrats.

La loi Gayssot, sur la solidarité et le renouvellement urbain, incite très fortement tout ou partie des pays comprenant un pôle aggloméré de plus de 15 000 habitants, à se doter d'un schéma de cohérence territoriale.

Il est bien entendu intéressant de rapprocher non seulement les lois Chevènement et Voynet mais aussi la loi Gayssot dans la charte de Pays. Le SCOT doit en effet traduire un projet de développement et d'aménagement durable assurant la complémentarité entre les espaces urbains et ruraux environnants.

Il est souhaitable de viser une concordance des périmètres de Pays et de SCOT si cela est réalisable. S'il est possible de coordonner les réflexions, (quelle que soit la concordance des périmètres), la démarche d'établissement du SCOT va permettre de se concentrer sur des enjeux précis d'espace, d'habitat, de transport, d'aménagement, et l'approche spatiale et cartographique complètera et illustrera la charte.

8 - Contrats articulés : si possible, architecture commune et certaines fiches identiques

Le contrat de pays doit concerner une multitude de maîtres d'ouvrage dont les EPCI.

Et Le contrat d'agglomération?

Un contrat cadre commun signifie des axes, des objectifs, des mesures et sous-mesures...

Une procédure d'appui aux projets, d'instruction, d'agrément des projets partagée?

Là encore, les pays Bretons peuvent donner lieu à des architectures de contrat communes, pour une meilleure lisibilité globale. Le pays Basque a présenté en décembre 2000, sa convention spécifique pour un montant global de 2, 6 milliards de francs. Beaucoup d'actions sont transversales, d'autres spécifiques au milieu rural, d'autres encore sont situées en milieu urbain : Quais du port de Bayonne, Parc industriel portuaire, cité du surf de Biarritz, contrat de station littorale d'Anglet, recherche universitaire, incubateur d'entreprises ...Les tableaux de financement font apparaître les financements État CPER et hors CPER, Région, Département, et d'autres financements dont la communauté d'agglomération et des contributions supplémentaires qui pourront provenir de son contrat spécifique.

Il apparaît donc que le plus important reste l'accord sur les projets, après les accords sur les orientations et objectifs. Et finalement, le financement des projets est constitué au cas par cas, avec les lignes existantes, en évitant bien sur les erreurs de doubles affectations.

Quoi qu'il en soit, plus les projets et les contrats sont coordonnés, plus il est simple de réaliser les montages et de donner de la cohérence à l'action de terrain.

9 - Services : ne pas oublier le volet projets de services.

#### Déjà dans la loi Pasqua

#### Défense plus efficace à 100 000 qu'à 10 000 habitants

**Ruraux**: poste, éducation, gendarmerie, trésorerie, commerce de nécessité, santé, mais aussi :transport, services enfance et jeunesse, loisirs, pratique d'activités culturelles, aide à domicile, emploi et insertion...

**Urbains**: grands services dont tout le pays profite (permanences administratives, éducation, équipement sport et loisirs...), et aussi services de proximité dont certains quartiers sont dépourvus et services destinés aux personnes âgées ou en difficulté, et accès au rural, pour loisirs de plein air, sentiers, animations jeunesse, découverte du patrimoine...

Problèmes bien posés : nouveaux partenariats, nouvelles solidarités (Pays Basque).

L'établissement de projets de services et la négociation avec l'Etat et les autres partenaires était une notion déjà bien présente pour les Pays Pasqua. Cet aspect très important est source d'innovation et de nouvelles manières de prendre en compte les besoins, au-delà des stratégies défensives isolées des élus et des usagers. Il est bien plus efficace de se défendre à plusieurs, représentant par exemple 100 000 habitants, pour traiter du maintien d'une maternité, plutôt qu'à 10 000 habitants uniquement dans le pôle urbain concerné. Et l'efficacité n'en sera que meilleure si le sujet a été étudié, discuté, évalué, réfléchi localement avec les partenaires.

Le maintien des services est une préoccupation très souvent citée par les maires ruraux. Ils pensent en priorité à la poste, à l'éducation, à la gendarmerie, au commerce de première nécessité et à la santé.

Mais beaucoup d'autres services sont concernés, comme le transport, les services enfance et jeunesse, les loisirs, la pratique d'activités culturelles, l'aide à domicile, l'emploi et l'insertion...Le sujet est, bien entendu, également d'actualité en milieu urbain, non seulement pour les grands services dont tout le Pays profite (permanences administratives, éducation, équipement sport et loisirs...) mais aussi pour les services de proximité dont certains quartiers sont dépourvus et pour les services destinés aux personnes âgées ou en difficulté, de même que pour l'accès au rural (loisirs de plein air, sentiers, animations jeunesse, découverte du patrimoine...).

La couverture des territoires ruraux en médecins et infirmières libéraux pose de sérieux problèmes dans certaines zones. Dans le Pays de Ganges - le Vigan une liaison radio téléphonique a été mise au point entre médecins et infirmières afin d établir des diagnostics à distance. C'est au sein de ce Pays également que la coopération entre l'hôpital et la clinique des deux pôles urbains, et beaucoup d'efforts auprès des administrations ont permis de conserver un service de maternité.

Pourquoi ne pas profiter des phases de diagnostics et de travail en groupes thématiques pour constituer par la même occasion ces projets de services et les porter dans la charte ? Il est certain que si les problèmes sont bien posés, à la bonne échelle, de tels travaux donneront lieu à de nouvelles coopérations et à de nouvelles solidarités.

Exemples : solidarité urbaine du Pays Basque pour le financement de l'assainissement rural indexé sur un même prix de l'eau pour tous, solidarité sur l'extension au milieu rural du réseau NTIC, solidarité sur les transports des déchets indépendant de la distance...

10 - Actions à court terme : créer des effets d'exemple et de solidarité.

Pays et Pôle Urbain : aller au-delà des résistances, des peurs et des incompréhensions.

L'action est la meilleure ambassadrice du rapprochement urbain/rural.

Démarrer des actions significatives pendant l'établissement de la charte (exemples : piscine pour tous, programme de visites du pays, exposition, voyage sur une expérience extérieure, événement sportif...).

Après la charte, viser rapidement des actions rapides « phares » ou « symboliques »

(exemples : marché aux produits locaux, rallye du patrimoine, forum des associations, école de musique, navette étudiants, centrale de covoiturage, olympiades du Pays...).

La question des échanges, des complémentarités et solidarités entre les zones urbaines et rurales ne va pas de soi.

Elle représente une avancée indéniable permise par les lois successives sur les Pays. Comme toute innovation, cette avancée se heurte à des résistances, à des peurs ou des blocages sur des positions acquises. Nous avons rencontré des résistances des deux côtés, urbains et ruraux, et même parfois de la part de zones périurbaines favorisées qui ne souhaitent coopérer ni avec les zones urbaines, ni avec les zones rurales. Le cas inverse est cependant le plus fréquent : les zones périurbaines un peu écartelées entre leur évolution urbaine et leur passé rural comptent des élus et habitants de double culture et sont souvent « demandeuses » de rapprochements.

L'action concrète est la meilleure ambassadrice de développement. Elle permet de mettre en confiance pour pousser plus avant la réflexion et engager de nouvelles actions, par effet boule de neige.

Dans certains cas, elle constitue même un préalable à la réflexion; exemple: une exposition sur le paysage d'hier et d'aujourd'hui, préalable à l'établissement d'un plan paysage participatif: un repas de quartier préalable à la tenue d'un comité citoyen, un voyage en Suède préalable à un projet de formation à distance, un programme Leader débouchant naturellement sur un Pays...

Il paraît important d'envisager rapidement au moins une action au moins, pouvant accompagner la réflexion ou la précéder, puis de poursuivre par quelques actions phares ou symboliques sur la création de nouveaux liens ville-campagne. Elles peuvent se mettre en place avant la charte ou le contrat.

Exemples : marché aux produits locaux, opération piscine pour tous, programme de circuits de visites, cycle de conférences sur l'histoire des liens ville-campagne, navette transport étudiant, centrale de co-voiturage, événement inter associatif, etc.

Le corollaire de la complexité supplémentaire, provoquée par les relations ville-campagne, est le temps nécessaire à l'établissement de la charte et du contrat. Le Pays Basque a mis plus de 4 ans, A Roanne le travail a démarré en 1994 pour une signature en 1997. Vouloir la charte et le contrat en une année paraît illusoire. Sauf s'ils sont très simplifiés, réduits à quelques thématiques seulement et conçus comme une première étape de coopération.

## **ANNEXES**

## Les fiches de présentation des 5 enquêtes de terrain

Pays Roannais	Pays	130000 h	Agglomération	70000 h
Pays Basque	Pays	260000 h	Agglomération	120000 h
Pays Val de Garonne	Pays	52000 h	Ville	18000 h
SICOVAL	Pays	56000 h	Plusieurs villes (dont Ramonville 12000h) Pay	
des Mauges Choletaises	Pays	185000 h	Agglomération	85000 h

#### Méthode

Enquête téléphonique préalable du technicien chef de projet de Pays , puis d'un technicien urbain et selon les cas d'un ou deux élus urbains et ruraux.

Sélection des sites à visiter. Demande officielle.

Préparation après accord, avec un ou deux techniciens.

Visite en une journée à deux intervenants.

Organisation d'une animation et interview collectif des techniciens.

Succession d'entretiens individuels d'élus, puis réunion de synthèse avec débat et approfondissement en soirée.

Traitement des entretiens, établissement d'une fiche de synthèse,

Envoi sur place pour validation.

## Grille d'analyse

Enjeux spécifiquement Urbains

Enjeux spécifiquement ruraux

Enjeux des zones intermédiaires

Enjeux communs transversaux

Enjeux polarisés concernant tout le territoire mais situés à un endroit précis

Enjeux d'échange concernant la population et la participation.

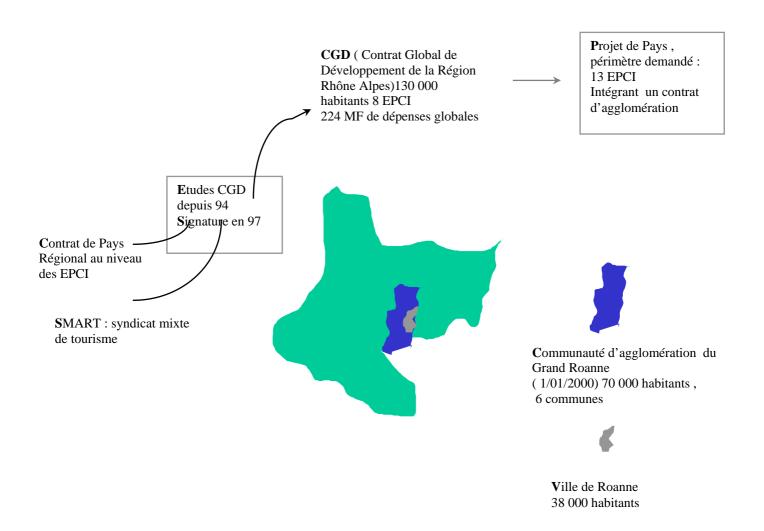
#### Mode de lecture

Chaque territoire est présenté par une première fiche qui décompose l'itinéraire d'évolution du Pays et de l'agglomération ou du pôle urbain (grandes étapes, sigles intermédiaires, schéma cartographique, évolution future).

Puis vient la fiche de présentation des enjeux, répartis selon notre grille d'analyse. Elle permet de comprendre ce qui est spécifique à chaque zone et qui doit être accepté et reconnu de part et d'autre, puis ce qui est commun.

Enfin, la dernière fiche fait état de commentaires sur des illustrations significatives, sur ce qui nous paraît exemplaire en termes de relations urbain rural, et sur des questions et marges de progrès, car rien n'est jamais figé et les étapes de développement sont autant de marches d'escalier qui permettent de gravir des échelons supplémentaires.

## Pays Roannais Itinéraire



### Pays Roannais

## Enjeux spatialisés



Diversification agricole
Filière bois
Insertion en milieu rural
Maintien et accueil d'activités
Offre d'habitat
Paysages et structuration bourgs et
villages



Commerce centre ville
Restructuration urbaine
Offres immobilières,
Densification
Equipements industriels et urbain
Aéroport, grandes dessertes routières
Mutation économique

## **Transversaux**

Schéma commercial Schéma des zones d'activité Eau et rivière Tourisme Lobbying infrastructures

## Polarisés

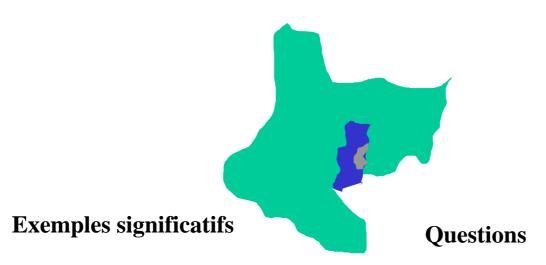
Pôle textile
Pôle transmission de
puissance
Formations supérieures

## D'échange

Tourisme local Produits agricoles Culture Réseau d'éducation

#### Pays Roannais

#### **Commentaires**



Réseau des écoles de musique, avec coopération de gestion (postes de professeurs, formations, paies, offre de service plus accessible et plus complète, échanges, ateliers interécoles, concerts, déplacements de population)

Schéma commercial, avec blocage en périurbain et renforcement du petit commerce en centre-ville et bourgs Quelle solidarité des urbains face à la gestion de l'espace, au regard de la solidarité évoquée pour les charges de centralité?

Place du réseau technique actuel dans la future organisation Pays/ Agglo Quelle méthode coordonnée Pays et Agglo?, puis quelle articulation des 2 contrats?

## Exemplarité

**D**écisions : 2 élus par EPCI : déclenchement de la confiance

Présence d'un Elu Chef de projet Groupe technique en réseau avec une

Groupe technique en réseau avec une coordinatrice neutre

Sentiment d'appartenance à un territoire vécu Ouverture des ruraux aux enjeux d'agglomération

et de pôle Axe de solidarité Urbain Rural affiché

Arbitrage à deux niveaux : CGD ( Pays) et EPCI Trajectoire en étapes : ils ont préparé le Pays.

## Marges de progrès

Plus forte participation des urbains (élus, acteurs, techniciens...)

Lisibilité des actions et projets de l'agglomération

Participation des ruraux aux débats d'agglomération

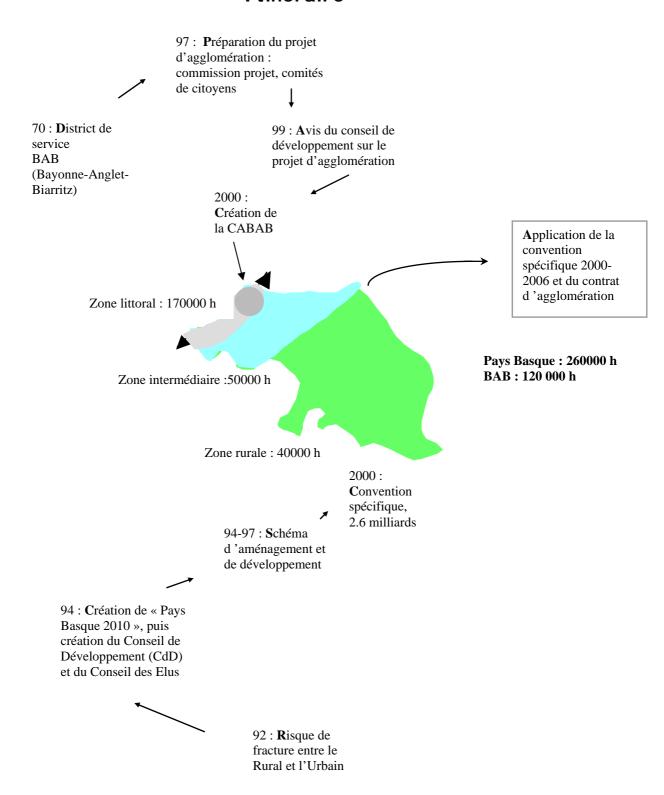
Echanges sur les enjeux réciproques et communs, sur les enjeux d'équilibre, de maillage, de Territoire souhaité...

Coopération technique avec l'équipe de l'agglomération à construire

Encore des clichés (ville riche, rural non économique...)

## Pays Basque

#### I tinéraire



#### Pays Basque

#### Enjeux spatialisés



#### Zone rurale

Fragilités, Vieillissement
Logements locatifs
Centres multiservices
Armature urbaine
Implantations et appui aux activités hors de la côte.
Gestion dynamique de l'espace et des usages
Pastoralisme, produits et qualité agricole

#### Zone intermédiaire

Gestion du foncier, mitages...
Fonction d'accueil de populations nouvelles
Forte demande de services
Peu de ressources
Développement intercommunal

#### Zone urbaine

Gérer la croissance
Passer à l'intercommunalité
d'animation: équipements culturels,
sportifs, environnement, paysage
urbain, communication et
citoyenneté...
Coopérations sur le Bassin de vie:
SCOT, PDU, CV, habitat...
Coopération à l'échelle Pays
Coopération Transnationale:
transport, hôpitaux, grands
équipements...

#### Transversaux



Coopérations sur les services, la culture et la langue, le transport, la santé
Schéma NTIC
Eau et Déchets
Espaces et patrimoines
Tourisme et réciprocités avec le rural
Pacte pour l'emploi, PLIE

#### **Polarisés**



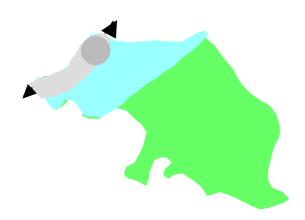
Pôle universitaire et de formationrecherche, Euro-Institut Pôle portuaire, Inter Modalité, Aéroport Pôle Start Up Izarbel, Pôles pépinières et formation

## D'échange

Produits agricoles et artisanaux Culture et langue Basque Réseau d'éducation et NTIC

#### Pays Basque

#### **Commentaires**



## **Exemples significatifs**

Contribution aux coûts d'assainissement des petites communes, par le même prix de l'eau pour tous
Coûts de transport des déchets identiques quelle que soit la distance.
Spectacles urbains programmés en rural.
Réseau de points d'accès Internet
Réseau de pépinières - pôles formation

## **Questions**

Quel découpage en espaces d'animation et de réflexion intercommunale (étude confiée au CdD). Quelles relations de ces espaces avec le Département et la Région? Quelle avancée de l'intercommunalité en zone urbaine et en zone intermédiaire en particulier? Quelle organisation pour passer aux actes?

## Exemplarité

Solidarité identitaire, finalités affirmées de réciprocité, de pôle d'entraînement, de correction des effets de la métropolisation
Un seul conseil de développement, pilote de l'excellent travail sur le schéma d'aménagement de 94 à 97 (3 ans !)
Avis du CdD sur le projet d'agglomération et corrections, cohérence de l'ensemble.
Articulation et rôles entre CdD et conseil des élus

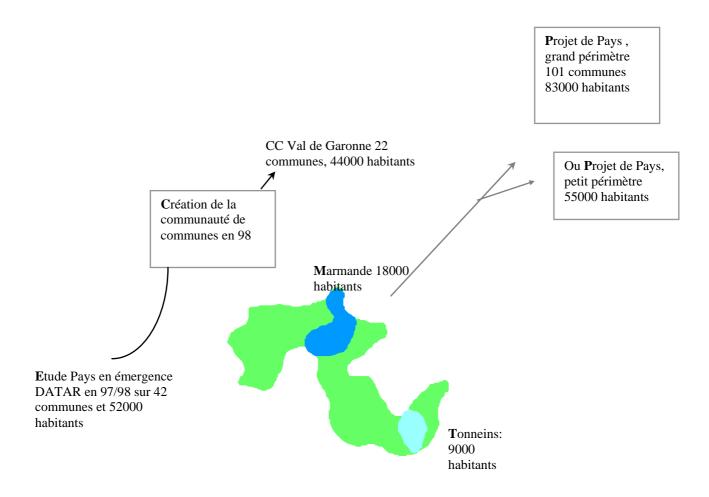
## Marges de progrès

Mise en place d'un réseau technique d'agents d'EPCI, de partenaires et du CdD Plus d'échanges économiques Rural / Urbain

Plus d'engagement de l'agglomération sur les enjeux langue, culture et services avec des possibilités de maîtrises d'ouvrages. Passer de l'avis du CdD sur le projet d'Agglomération, aux coopérations concrètes par objectifs et projets. Etude foncière et établissement public?

## Pays Val de Garonne

## I tinéraire



#### Pays Val de Garonne

### Enjeux spatialisés



#### Ruraux

Mutation agricole et spécialisation Emploi industriel , en particulier à Tonneins Maintien du commerce et des services Accès à la culture Assainissement Bâti raisonné Thématiques de développement par villages



#### **Urbains**

Baisse de population (-2%) par étalement urbain
Coûts des services
Rééquilibrage fiscal
Développement et schéma commercial
PLU, charte urbanistique
Place de la voiture en ville
Lien social et démocratie de proximité

## Transversaux

Tri collectif
Gestion du paysage
Transport Urbain / rural
Tourisme
Logements locatifs décentralisés
Emploi et formation

Polarisés



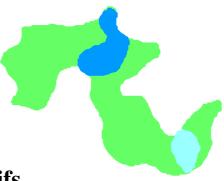
Pôle logistique de Samazan Réseau de ZA Stade nautique

## D'échange

Lutte contre l'isolement Réseau culture et musique

#### Pays Val de Garonne

#### **Commentaires**



## **Exemples significatifs**

Syndicat Mixte pour le pôle logistique fruits et légumes de Samazan sur 75 ha

Réseau de ZA thématiques

Projet touristique, avec maison du tourisme, mise en réseau d'acteurs et de sites, projets de maison du pécheur de Couthures, village livre de Meilhan, site d'interprétation de Tonneins, Garonne, Canal, gabarre...

## **Questions**

Quelle issue pour le périmètre de Pays? Un Pays en deux temps? Comment « raccrocher la démarche Pays en émergence de 97/98? Adhésion des communes enclavées? Quelle mise en pratique des nombreux projets affichés en 98?

## Exemplarité

Les finalités exprimées dans le livre blanc et le projet à débattre « semer la vie à la campagne, repeupler les villages, entreprises au village, réseau de services, villages thématiques... »

Le partage des enjeux urbains et ruraux entre élus La solidarité financière « partage de la croissance » Le fonds d'aide aux projets des petites communes (logement, aménagement, développement...) La qualité des ambitions et des projets économiques (présence d'un comité d'expansion)

## Marges de progrès

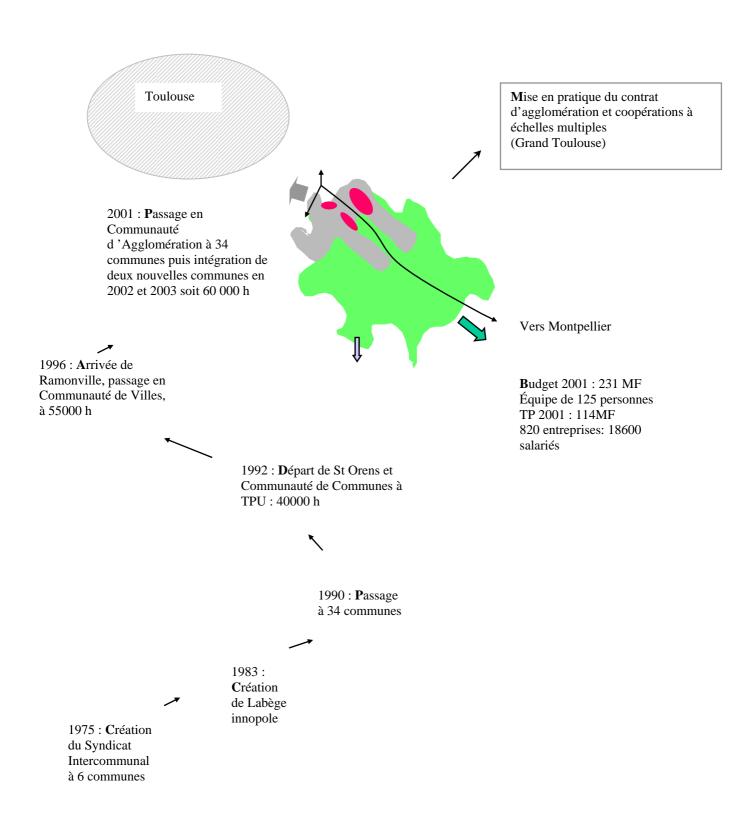
Mise en place d'un conseil de développement autonome

Encore des craintes « sur ville aspirante et hégémonique »

Augmenter encore le capital confiance des petites communes par les projets concrets Mise en place d'un réseau technique Pays, à partir des EPCI et partenaires

Pas assez de participation des petites communes sur les enjeux de pôle et les projets urbains Cohérence Urbanisme, Habitat, Paysage, Transport...

## Sicoval Itinéraire



#### Sicoval

### Enjeux spatialisés



#### Ruraux

Menaces sur le prix du foncie.
Avoir d'autres polarités urbaines.
Population de type urbain à 80%
Besoins de services
Spécialisation et extension agricole
(300 exploitations, politique de
renouvellement)
Lutte contre l'érosion et la pollution,
Paysage, chemins, prévention des
conflits d'usage
Tourisme de proximité, loisirs
marchands



Poursuite de la maîtrise des implantations Explosion des collèges et lycées Forts besoins financiers des communes urbaines (fonctionnement des équipements) Coopération de 1er niveau au sein du Sicoval, de 2ème niveau avec le Grand Toulouse (transports, SCOT, schémas urbains, aéroport, TGV...)

#### Transversaux

Maîtrise de l'étalement urbain (ne pas avaler l'espace rural)
Conjuguer les avantages ruraux et urbains
Mise en application de la charte de
l'urbanisme, PLH, charte paysagère
Schéma des chemins de randonnée
Mise en place de l'agenda 21
Politique de développement durable
Démarche management environnemental

#### **Polarisés**



Poursuite de la politique des pôles économiques, commerciaux et culturels (renforcer ce dernier). Elaboration d'une charte de développement économique.

## D'échange

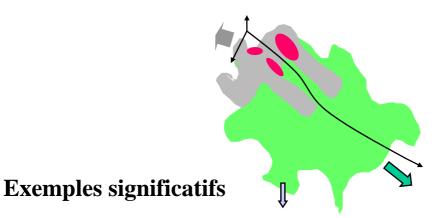
Organiser la mixité sociale et de générations, la rencontre des populations rurales , néo rurales, des nouveaux arrivants et des urbains

Faciliter les réseaux de socialisation

Réseaux école de musique et sport.

#### Sicoval

#### **Commentaires**



Questions

Labège-Innopole, Agrobiopole, Parc du Canal, Vallée de l'Hers, Services aux entreprises, Pépinières d'entreprises Groupement d'employeurs Trimestriel économique d'information Service emploi délocalisé Coopérative d'investissement solidaire 100 Km de chemins, avec 25 contrats agricoles Achat de foncier, 4 installations en ferme relais, CTE collectif

Nombreux services aux communes

Comment les petites communes arrivées finalement assez récemment, avec des incitations financières conséquentes, vontelles petit à petit s'approprier le projet d'agglomération du SICOVAL, et peser pour initier des projets d'intérêt communautaire? Comment le SICOVAL va mettre en pratique les idées ou critères de développement durable tels que la mixité ou l'équité sociale, au sein du grand ensemble Toulousain: Investissements pour faire venir « des cols bleus »? Participation à des projets en dehors de sa zone? Ces questions sont abordées par les élus.

## Exemplarité

Maîtrise de l'aménagement par les ressources économiques et influence qualitative sur les implantations, principe repris et étendu aux communes rurales, avec partage intégral de la TP.

Principe de subsidiarité totale et du soutien aux projets des communes, des groupes de communes et des associations.

Coopération multi échelles, cohérente.

Capacité de travail sur les enjeux agricoles et ruraux.

## Marges de progrès

Image externe et rurale du Sicoval encore très liée à l'innopole et à Labège

Travail participatif élargi sur le projet

d'agglomération, en plus des commissions d'élus (pas assez d'appropriation)

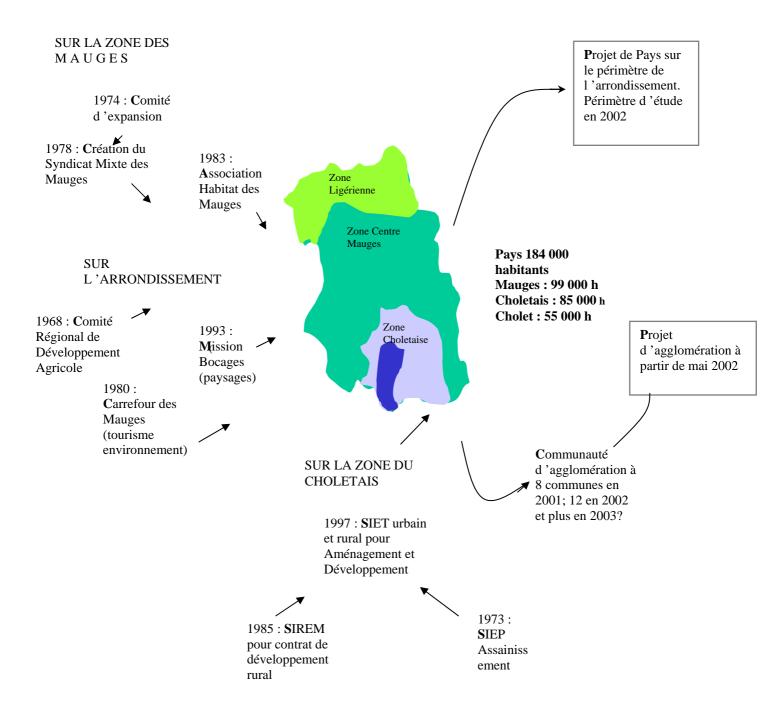
Applications concrètes et actualisation de la charte d'aménagement

Plus de présence technique dans les communes rurales

Diagnostic et mise en place de l'agenda 21 Adhésion au réseau des villes durables Réflexion pour la mise en place du Conseil de développement

## Pays des Mauges Choletaises

#### I tinéraire



#### Pays des Mauges Choletaises

## Enjeux spatialisés



### Zone Ligérienne

Paysage de vallée, biodiversité, Tourisme de nature, Gestion de la rivière amont/aval Habitat typique à préserver Gestion Urbanisme et pression foncière (proximité de Nantes) Viticulture et Arboriculture ( avec problème de main d'œuvre)



Emploi dans les bourgs (délocalisations textiles) Maintien des traditions de développement endogène Rajeunir l'Image « Désintensification » agricole Réussir le maillage culturel pour le Pays



Lutte pour la qualité de l'eau Paysage urbain (entrées de ville) et préserver le caractère rural des petites communes
Dynamiser la vie du centre Pôles d'équipement (Santé, Social, Emploi, Culture, sport)
Pôle commercial de magasins d'usine
Zones d'activité et accueil d'entreprises

#### Transversaux



Vitalité et maillage des petites communes Maintien et accueil industriel réparti sur tout le territoire « Tertiariser » l'économie pour diversifier l'emploi Différencier l'image économique et de cadre de vie Poursuivre les travaux sur Tourisme et Environnement

### Polarisés



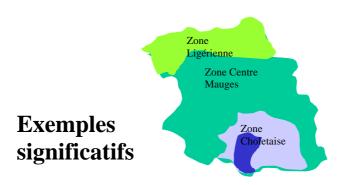
Pôle enseignement à Cholet Pôles Santé Emploi Social à partager (mise en réseau). ZA à promouvoir ensemble? Pôle culturel à Beaupréau?

### D'échange

Développement de l'animation culturelle et associative (échanges et actions en réseaux, manifestations, programmations coordonnées, actions Pays).

#### Pays des Mauges Choletaises

#### **Commentaires**



**Questions** 

Actions conjointes dans le cadre du Carrefour des Mauges, du CRDA agricole et de la Mission Bocage (convention Paysage avec la Région, sentiers, promotion touristique...) Mauges: Olympiades des Mauges, réseau

Mauges: Olympiades des Mauges, réseau de produits touristiques, nombreuses actions Habitat, Circuits courts agricoles... Choletais: Schéma Directeur, OPAH, Garanties d'emprunt pour le locatif, mesures agri-environnementales, PLIE, ORAC,...Déjà beaucoup de solidarité entre l'urbain et le rural.

Temps d'investissement des élus du Choletais dans le Pays (ils sont très mobilisés par la communauté d'agglomération)?

Comment créer une culture de développement commune à partir des pratiques de partenariat

commune à partir des pratiques de partenariat et de concertation des Mauges et du SIET d'une part, et du fonctionnement de l'Agglomération d'autre part?

Temps très réduit pour la charte et le contrat : risque de Pays « technique et financier » ?

## Exemplarité

Une zone rurale déjà organisée en Pays qui recherche des complémentarités pour éviter « l'éclatement » vers les zones d'influence urbaines et préserver sa culture de développement endogène. Une zone urbaine qui s'unit avec le rural pour résister à l'attraction des métropoles et peser davantage dans les schémas régionaux.

Avec pour l'ensemble, une cohésion identitaire, historique et culturelle.

# Marges de progrès

Exprimer fortement la volonté politique Pays pour aller au delà de l'opportunité contractuelle

Mission claires des chefs de projets Pays et Agglomération avec coordinations

Coordination entre les démarches du Pays et de l'Agglomération

Promouvoir quelques idées phares dans la charte et prévoir des actions concrètes qui vont crédibiliser le Pays pour les habitants Comment se gèrent les enjeux de développement entre espaces ruraux et pôles urbains dont les destins sont intimement liés ? Les élus peuvent-ils coopérer ? Les techniciens parviennent-ils à travailler en équipe ? Les acteurs peuvent-ils être réunis au-delà de l'ancien clivage ville-campagne ? Quelles sont les pratiques, les conditions de réussite d'un projet commun ?

Une phase de recherche d'études sur les relations ville-campagne a été suivie d'une phase d'enquête avec des territoires disposant d'un recul suffisant sur des relations pôle urbain et grand espace rural.

Ce document a été réalisé en 2002 par Yves Gorgeu, Mairie-conseils et Vincent Chassagne, Cabinet 2iS.

#### CAHIERS D'ENQUÊTES ET D'ANALYSES



N° 3

Mai 2002

#### Commande

Référence : E48 Mairie-conseil diffusion SDL329 16, rue Bertholet 94110 Arcueil Tél : 01 58 50 17 00 Fax : 01 58 50 00 74

www.mairieconseils.net

